



RAPPORT ANNUEL 2020

SOMMAIRE

L'IDENTITÉ

La Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne au sein du Groupe BPCE.....	p 7
Organisation du Groupe BPCE au 31 décembre 2020.....	p 8
Les chiffres clés du Groupe BPCE au 31 décembre 2020....	p 9
Le Conseil d'Administration de la BPALC	p 10
Le Comité de Direction Générale	p 12
Le Comité Exécutif	p 13

L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

L'année économique en 2020	p 15
Les faits majeurs du Groupe BPCE	p 17
Perspectives du Groupe et de ses métiers	p 26

L'ACTIVITÉ DE LA BPALC

Des assises financières très solides	p 29
Un modèle coopératif plus que jamais d'actualité	p 30
Un acteur engagé du développement régional	p 32
Une politique de formation dynamique	p 33
Une banque coopérative durable et engagée	p 35

LES RÉSULTATS FINANCIERS DE LA BPALC

Les comptes consolidés au 31 décembre 2020	p 43
Les comptes individuels au 31 décembre 2020.....	p 48
Fonds propres et solvabilité	p 52

LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le rapport sur les comptes annuels	p 59
Le rapport sur les comptes consolidés	p 67
Le rapport spécial sur les conventions réglementées	p 75

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 20 MAI 2021

Les résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire.....	p 81
Les résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire....	p 84

ANNEXES

Les Conseils Consultatifs.....	p 89
Liste des mandats des membres du Conseil d'Administration au 31 décembre 2020	p 93
La liste des agences	p 95

Ce document est un extrait du rapport annuel 2020 de la BPALC.
Le rapport dans son intégralité est disponible en téléchargement sur le site
www.bpalc.fr ou sur simple demande à l'adresse suivante :
BPALC
3 rue François de Curel
BP 40124
57021 Metz Cedex 1



L'IDENTITÉ

LA BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE AU SEIN DU GROUPE BPCE

Le Groupe BPCE, deuxième groupe bancaire en France, exerce tous les métiers de la banque et de l'assurance, au plus près des besoins des personnes et des territoires. Il s'appuie sur deux réseaux de banques commerciales coopératives et autonomes, celui des 14 Banques Populaires et celui des 15 Caisses d'Épargne, dont le capital est détenu par 9 millions de sociétaires.

Acteur majeur en France dans la banque de proximité et l'assurance avec ses deux grands réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne ainsi qu'avec la Banque Palatine et Oney Bank, le Groupe déploie également au niveau mondial, avec Natixis, les métiers de gestion d'actifs, de banque de grande clientèle et de paiements.

Le Groupe BPCE compte plus de 36 millions de clients et 100 000 collaborateurs.

La Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne est affiliée à BPCE. Organe central au sens de la loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE est constitué sous forme de SA à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à hauteur de 50% par les Banques Populaires. La Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne en détient 5,61%.

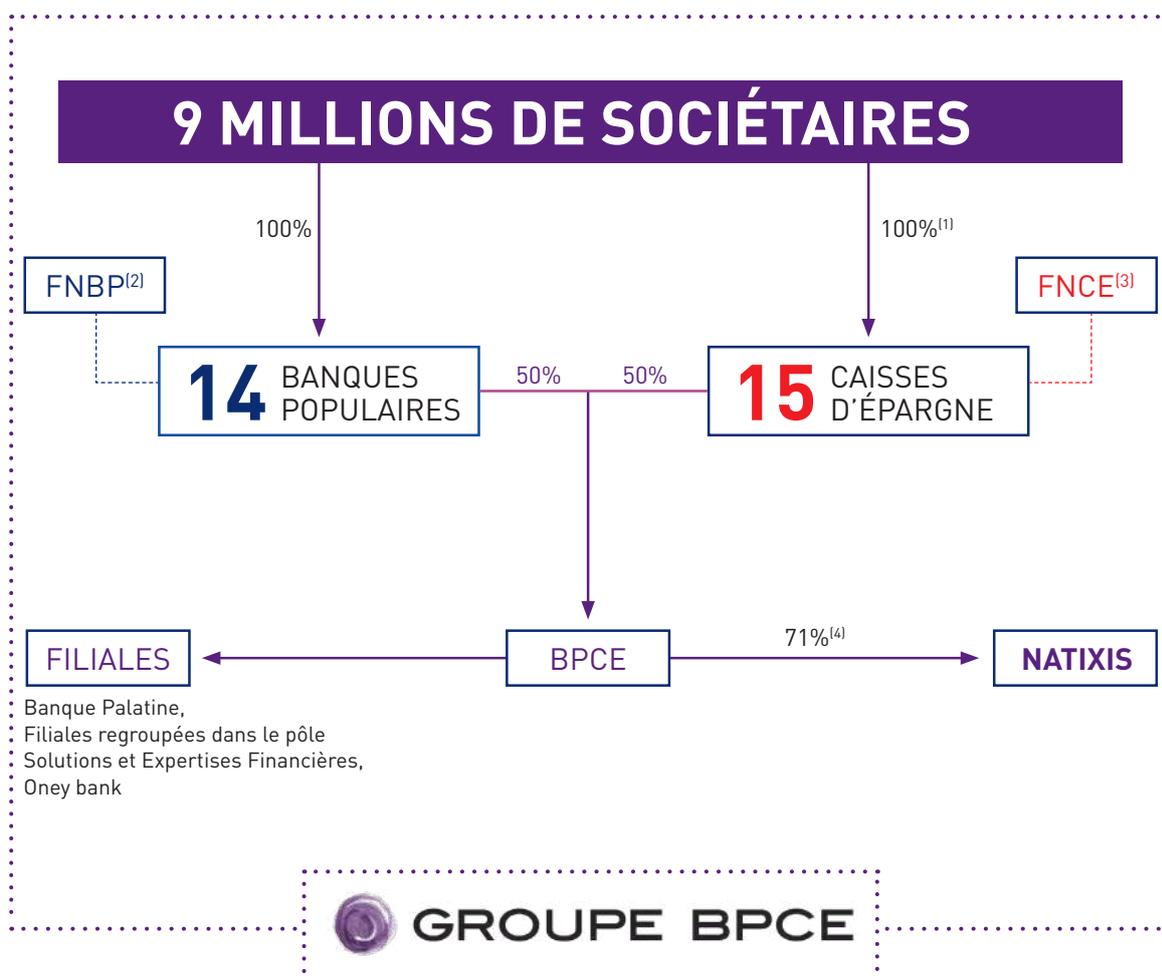
BPCE est notamment chargé d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du Groupe.

Il détermine aussi les orientations stratégiques et coordonne la politique commerciale du Groupe dont il garantit la liquidité et la solvabilité. En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de Groupe. Il détient et gère les participations dans les filiales.

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources des Banques Populaires et de réaliser toutes opérations financières utiles au développement et au refinancement du Groupe. Il offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du Groupe.

ORGANISATION DU GROUPE BPCE

au 31 décembre 2020



⁽¹⁾ Via les Sociétés Locales d'Épargne (SLE)

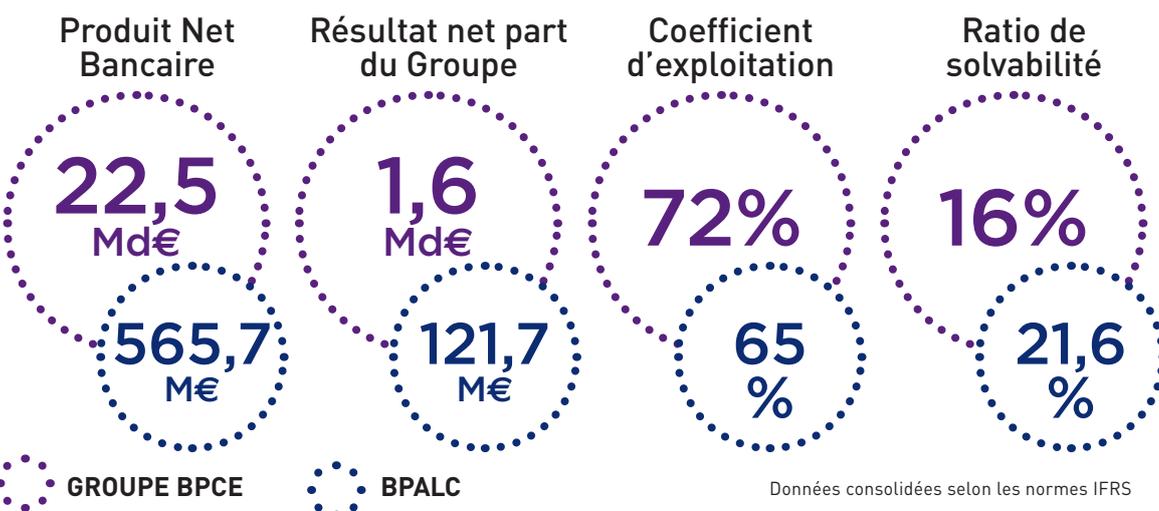
⁽²⁾ FNB⁽²⁾ : Fédération Nationale des Banques Populaires

⁽³⁾ FNCE : Fédération Nationale des Caisses d'Épargne

⁽⁴⁾ Flottant : 29 %

LES CHIFFRES CLÉS DU GROUPE BPCE

au 31 décembre 2020



⁽¹⁾ Parts de marché : 22% en épargne clientèle et 21,5% en crédit clientèle (Banque de France T3-2020) (toutes clientèles non financières).

⁽²⁾ Parts de marché : 22,2% en épargne des ménages et 26,1% en crédit immobilier aux ménages (Banque de France T3-2020). Taux de pénétration global de 29,6% (rang 2) auprès des particuliers (étude SOFIA Kantar, mars 2020).

⁽³⁾ 53% (rang 1) de taux de pénétration total (enquête PME PMI Kantar 2019).

⁽⁴⁾ 39,9% (rang 2) de taux de pénétration auprès des professionnels et des entrepreneurs individuels (enquête Pépites 2019-2020, CSA).

⁽⁵⁾ 21,5% de parts de marché sur encours en crédits toutes clientèles non financières (Banque de France T3-2020).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BPALC

au 31 décembre 2020



PRÉSIDENT

1 / **THIERRY CAHN**
Avocat à la Cour d'Appel
de Colmar



ADMINISTRATEURS

2 / **SALOUA BENNAGHMOUCH**
Maître de Conférence à l'Université de Haute-Alsace

3 / **MICHEL BRODART**
Président du Directoire de BRODART INDUSTRIES

4 / **JEAN-BAPTISTE CARLU**
Exploitant agricole à la retraite

5 / **EMMANUELLE CHAMPIGNY**
Directrice Générale des Services à la Ville de Metz

6 / **YVES DUBIEF**
Président de TENTHOREY SA

7 / **JEAN-CLAUDE GILG**
Gérant de la Sarl GILG Fils
Gérant de la société civile RJCF

8 / **ÉLIANE GINGLINGER**
Gérante GINGLINGER - FIX Vins et Crémants d'Alsace

9 / **ÉLODIE HIGONET-CHAPUY**
Directrice Générale Déléguée CHAMPAGNE CHAPUY



10



11



12



13



14



15



16



17



18



19

10 / **PASCAL KNEUSS**
Maître artisan boucher, traiteur,
charcutier

11 / **STÉPHANIE MICHAELI**
Directrice Générale de la société
MEPHISTO

12 / **SYLVIE PETIOT**
Chef d'entreprise

13 / **JEAN-PIERRE PROCUREUR**
Gérant de la société PROJEC

14 / **CHRISTIANE ROTH**
Présidente de la Délégation de Colmar
de la Chambre de Commerce Alsace
Eurométropole

15 / **MICHÈLE WALTER**
Présidente de la SAS
ELECTRIFICATION INDUSTRIELLE
DE L'EST

16 / **JEAN-MARC WECKNER**
Administrateur salarié

17 / **MATHIEU ZOBLER**
Administrateur salarié

CENSEURS

18 / **MICHEL BALY**
Dirigeant d'un Groupe hôtelier à
Molsheim

19 / **ANDRÉ REICHARDT**
Sénateur
Conseiller Régional Grand-Est

LE COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE



1 / **DOMINIQUE WEIN**
Directeur Général



2 / **MICHÈLE BOULET**
Directrice Générale Adjointe

2 / **AIMÉ ADDED**
Directeur Général Adjoint



4 / **MOMY ADDED**
Directeur des Affaires Juridiques
et Contentieuses

5 / **ANTHONY CLEMENT**
Directeur du Réseau d'Agences

6 / **ISABELLE LAURENT**
Directrice Financière

7 / **DAVID MARCHAL**
Directeur des Ressources Humaines
Nommé Secrétaire Général en 2021

8 / **SÉBASTIEN MAURICE**
Directeur des Engagements

9 / **NORBERT SCHOENAUER**
Directeur de la Stratégie et
de l'Efficiace Opérationnelle

10 / **MARC THIRION**
Directeur du Réseau Entreprises
et Financements Spécialisés

11 / **VINCENT THIRION**
Directeur des Risques, des
Contrôles et de la Conformité

LE COMITÉ EXÉCUTIF



1 / **DANIEL BOUR**
Directeur Administratif,
Immobilier, Logistique
et Sécurité

2 / **CÉLINE BOUS**
Digital Champion

3 / **SOPHIE BRAND**
Directrice Adjointe des
Risques, des Contrôles
et de la Conformité

4 / **DOMINIQUE
DEMANGEON**
Directeur Adjoint du
Réseau d'Agences
Directeur des Fonctions
Transverses

5 / **SANDRA DEMARQUET**
Directrice du
Département de l'Aube
Nommée Directrice
Adjointe du Réseau
d'Agences en 2021

6 / **RAPHAËL DUBS**
Directeur de la
Communication
et du Sociétariat

7 / **PIERRE FINCKER**
Directeur des Contrats

8 / **BENOIT HERBEVAL**
Directeur des Affaires
Sociales et Juridiques

9 / **SERGE KLEIN**
Directeur de la Gestion
Privée

10 / **THIERRY KORMANN**
Directeur du CAE Alsace
Nord

11 / **OLIVIER LOUE**
Directeur du
Département de la
Moselle

12 / **LAURIE PARIS**
Directrice de la Qualité
et Satisfaction Clients

13 / **FRANÇOIS PINHEIRO**
Directeur de l'Audit

14 / **CHRISTOPHE
RICHARD**
Directeur de la
Transformation
et du Digital

15 / **YVES SAND**
Directeur Développement
Durable, RSE et
Innovations

16 / **NATACHA SCHREIBER**
Directrice Commerciale

17 / **FABIEN SIMONIN**
Directeur Adjoint des
Engagements

18 / **MARC SERRATRICE**
Directeur des Paiements

19 / **LYSIANE VATONNE**
Directrice de
l'Organisation Générale



Banque Populaire

**L'ENVIRONNEMENT
ÉCONOMIQUE ET
FINANCIER**

L'ANNÉE ÉCONOMIQUE EN 2020

2020 : UNE RÉCESSION MONDIALE INÉDITE ET SIDÉRANTE LIÉE À LA COVID-19

En 2020, la pandémie de Coronavirus a profondément bouleversé l'environnement international et français. Elle a poussé la plupart des gouvernements, notamment dans la zone euro, à imposer un confinement strict à l'ensemble de leur population parfois d'au moins deux mois : celui-ci a même concerné plus de 40% de la population du Globe en avril. Ce confinement a été renouvelé dès novembre en Europe et en France du fait de l'émergence d'une seconde vague épidémique.

Cette décision éminemment politique pour des raisons sanitaires a créé les conditions d'un choc exogène complètement inédit, sidérant et imprévu d'arrêt mondial de la production, en raison d'une diminution brutale de la quantité de travail. Cela a donc provoqué un effondrement « administré » de l'économie réelle au premier semestre de part et d'autre de l'Atlantique, puis au quatrième trimestre en Europe, avec une profonde contraction dans le secteur des services. De plus, les cours du pétrole (Brent) se sont d'abord effondrés en mars-avril (moins de 20 dollars le baril le 21 avril) pendant la crise sanitaire, du fait surtout d'un choc de demande sans précédent historique. Ils sont ensuite remontés lentement dès mai pour atteindre 51,7 dollars le baril le 31 décembre, en raison de la baisse inédite de la production de l'OPEP+ (- 9,7 millions de barils par jour) et, à partir de novembre, des espoirs d'une vaccination

efficace et rapide. Par ailleurs, le Brexit sans accord, autre incertitude de 2020 après l'élection présidentielle américaine de Joe Biden du 3 novembre, n'a pas eu lieu. Un compromis incomplet de dernière minute a finalement été trouvé le 24 décembre. Outre la résolution de la question des zones britanniques de pêche, il préserve un accès réciproque sans quota ni tarifs aux marchés de biens et services.

Cette récession sans précédent pouvait mécaniquement induire l'émergence d'un processus de déflation systémique et détruire la viabilité du tissu économique et social. Cette crainte hautement probable a imposé aux autorités politiques et aux banquiers centraux partout dans le monde une riposte monétaire et budgétaire ultra-rapide, extrêmement massive, tacitement coordonnée et pratiquement complémentaire.

Il s'agissait de protéger les agents privés contre des pertes immédiates de revenus avec la hausse brutale du chômage, d'éviter une panique financière systémique et des faillites d'entreprises saines par manque de liquidités, puis de relancer à terme l'activité, à l'exemple des plans européens de 750 milliards d'euros et français de 100 milliards d'euros. Les banques centrales sont devenues des acheteurs en dernier ressort des dettes publiques et privées émises, la conservation durable dans leur bilan revenant à une monétisation implicite de ces nouvelles dettes Covid-19. Probablement en avance sur la BCE, la Fed a même révisé sa doctrine pour une cible d'inflation « moyenne », faisant alors passer l'objectif de croissance au premier plan. Cela rend sa politique monétaire encore plus accommodante, entretenant un affaiblissement du dollar face à l'euro. Cette proactivité du « quoi qu'il en coûte », qui enfreint les règles d'orthodoxie budgétaire et monétaire de l'histoire économique, est l'autre grande originalité de cette crise. Les taux longs ont été automatiquement très affectés par l'impact de politiques monétaires redevenues plus ultra-accommodantes qu'auparavant et par le contexte déflationniste. L'OAT 10 ans s'est ainsi situé en moyenne à - 0,15% en 2020 (mais - 0,34% en décembre), contre 0,13% en 2019. On a également assisté à un violent Krach boursier en mars (- 38,6% sur le CAC 40 du 19 février au 18 mars), avant une remontée relativement spectaculaire des marchés actions (CAC 40 à 5551 points au 31 décembre, contre 5 978 points fin 2019, soit un recul de seulement - 7,1%), liée à l'ampleur du soutien complémentaire des politiques budgétaires et monétaires, puis à l'annonce de vaccins.

La France, dont le PIB a finalement chuté de 8,2% en 2020 selon l'INSEE, a subi deux confinements successifs, le premier, du 17 mars au 11 mai, ayant un impact économique beaucoup plus sévère que le second, de la fin octobre au 15 décembre. En effet, ses modalités étaient un peu moins contraignantes et sa durée plus courte qu'au printemps. La perte d'activité estimée par rapport à fin 2019 était en novembre de 12%, puis en décembre de 8%, contre 31% en avril. La contraction de l'activité a été plus spectaculaire qu'en Allemagne au premier semestre, atteignant 18,9% par rapport au quatrième trimestre 2019, avant qu'un puissant rebond technique ne ramène cet écart à - 3,7% au troisième trimestre. Celui-ci a bénéficié des puissants soutiens budgétaires publics, qui ont permis à la consommation des ménages de retrouver, au début de l'été, un niveau proche de son niveau d'avant-crise. Le plongeon du quatrième trimestre est ensuite venu interrompre cette dynamique de rattrapage.

Cette profonde récession a cependant provoqué une hausse ponctuelle et impressionnante du taux d'épargne et, en conséquence, des placements financiers des ménages, en raison d'une contraction sans précédent de la consommation (épargne forcée, puis de précaution) et de la préservation du pouvoir d'achat. Celui-ci n'a baissé que de 0,3%, grâce au recul de l'inflation (0,5% en moyenne annuelle, contre 1,1% en 2019) et surtout au mécanisme du chômage partiel. Ce dernier a permis à l'emploi de diminuer de seulement 2,3%, soit beaucoup moins que l'activité. Le taux de marge des entreprises a perdu près de 4 points en moyenne sur l'année. Enfin, la plus grande partie des pertes de revenus liées à la crise a été prise en charge par le compte des administrations publiques, la dette publique se dirigeant vers 120% du PIB.

LES FAITS MAJEURS DU GROUPE BPCE

L'année 2020 a été marquée par la gestion de la crise sanitaire du coronavirus. Entré dans cette crise avec des fondamentaux en matière de solvabilité, de liquidité et de gestion des risques très solides, le Groupe BPCE a pris de nombreuses initiatives pour faire face aux conséquences de l'épidémie. Il a fait mieux que résister à la crise et sa prolongation attendue, notamment grâce au très bon niveau d'activité dans les deux grands réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne.

Toutes ses équipes ont été mobilisées pour accompagner au plus près les clients et rechercher avec eux les meilleures solutions financières pour affronter cette crise. Le plan de continuité d'activité a été activé afin de protéger la santé et la sécurité des collaborateurs, d'assurer les opérations vis-à-vis des clients (ouverture d'agences, distributeurs automatiques de billets, communication client et nouvelles règles sanitaires à respecter) et de sécuriser les processus internes (refinancement, comptabilité, réglementation...). Le recours massif aux technologies digitales s'est imposé, et la vitesse de diffusion des outils s'est accélérée.

Pour accompagner l'économie et soutenir les clients, le Groupe BPCE a annoncé, dès le 20 mars 2020, un report automatique de six mois des crédits d'investissement des entreprises et des professionnels les plus touchés par la crise sanitaire : ce sont ainsi plus de 425 000 moratoires qui ont été signés en 2020.

Les moratoires initiaux pour le secteur du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration ont été prolongés de six mois. Les réseaux bancaires se sont mobilisés massivement pour que leurs clients entreprises et professionnels éligibles puissent bénéficier du dispositif de PGE (Prêt garanti par l'Etat) en s'engageant à examiner rapidement toutes les demandes. Ainsi, ce sont 193 000 prêts pour un montant de 30 milliards d'euros qui ont été décaissés en 2020. Le Groupe BPCE a été le premier acteur de la place capable de proposer de façon massive la signature électronique Sign'it pour les Prêts garantis par l'Etat pour les Banques Populaires comme pour les Caisses d'Épargne. Pour soutenir la reprise d'activité des entreprises, Banque Populaire et Caisse d'Épargne ont signé avec le Fonds Européen d'Investissement (FEI) un accord permettant de financer 75 millions d'euros de prêts.

Cet accord vise à faciliter l'accès au financement des PME, ETI et start-up de moins de 3 000 salariés qui investissent dans des projets à caractère innovant, d'adaptation ou de transformation liés à la crise sanitaire actuelle.

Pour les clients particuliers, de nombreux services ont été renforcés pour assurer la continuité et la qualité de service. Les services de base ont été sécurisés avec l'envoi systématique des cartes bancaires et chèquiers à domicile, la surveillance quotidienne de l'approvisionnement des distributeurs de billets ou le suivi de l'accessibilité des services de banque en ligne. Les clients ont été incités à privilégier les applis mobiles pour toutes leurs opérations quotidiennes, de même que les SMS pour communiquer avec leur agence. L'accompagnement des clients dans la gestion au quotidien a été renforcé avec notamment l'augmentation du plafond du paiement sans contact de 30 à 50 euros, la généralisation du retrait par SMS, particulièrement pour les clients non titulaires d'une carte bancaire, ou la gestion des oppositions et révocations sur les prélèvements émis par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP). Pour protéger au mieux les clients contre le phishing (vol d'identifiant, mot de passe) et la fraude sur les

moyens de paiement (virement, carte bancaire, chèque), un dispositif de communication et de prévention pour les collaborateurs et les clients a été mis en place. Les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne ont également lancé un plan de soutien aux étudiants et apprentis pour les aider financièrement à traverser cette période de crise.

En ce qui concerne l'activité commerciale, les Banques Populaires ont enregistré une mobilité bancaire très favorable avec un gain de 52 600 nouveaux clients sur l'année. Toutes les Banques Populaires ont généralisé l'offre de banque au quotidien Cristal avec plus de 453 000 clients équipés. Sur l'IARD, la nouvelle offre Innove2020 est entrée en phase de généralisation avec le déploiement réussi des trois premières Banques Populaires en septembre.

Sur les marchés des professionnels et des entreprises, la priorité est restée à l'accompagnement de la clientèle. Cet accompagnement a été fortement apprécié et s'est traduit dans les baromètres de satisfaction, en nette hausse. Les clients ont mis en avant l'accessibilité, la réactivité et la pro-activité. Les volumes d'entrées en relation ont été par ailleurs en forte hausse par rapport à 2019. Banque Populaire a soutenu la reprise d'activité de ses clients professionnels avec le prêt SOCAMA Relance, prêt sans caution personnelle du dirigeant, de sa famille ou d'un tiers, garanti à 100% par la SOCAMA (Société de caution mutuelle artisanale) et soutenu par le Fonds Européen d'Investissement (FEI). La solution de e-commerce de paiement omnicanal Payplug a été généralisée et offerte gratuitement aux médecins dans le contexte de la crise sanitaire. Par ailleurs, une offre de Leaseback, développée avec BPCE Lease, permettant de refinancer des investissements matériels récents ou des actifs à durée de vie économique longue a été lancée.





Enfin, Banque Populaire a été primée par le magazine « Mieux Vivre Votre Argent », pour la performance de son offre de gestion collective sur un an avec une troisième place à la Corbeille d'or (sur 13 établissements).

Le pôle SEF (Solutions et Expertises Financières) a maintenu une activité dynamique sur la période grâce à une collaboration très active et à la mise en place de nouveaux partenariats avec les établissements du groupe. Le déploiement des offres et produits auprès des réseaux (notamment l'offre Pramex, FlashFactures de BPCE Factor) a continué à soutenir cette dynamique. BPCE Factor s'est d'ailleurs engagé auprès des clients entreprises et professionnels des Banques Populaires, des Caisses d'Épargne et de Banque Palatine à adopter le dispositif de renforcement des financements par affacturage lancé

conjointement par l'Association Française des Sociétés Financières (ASF) et le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance. La démarche d'innovation a progressé activement avec par exemple la création de nouvelles solutions de paiement fractionné 3x ou 4x en collaboration avec Oney, l'offre complémentaire de financement en Fiducie sûreté avec BPCE Lease, ou le développement du selfcare. Enfin, BPCE SA a finalisé le 31 mars 2020 l'acquisition de la participation du Crédit Foncier de France dans Crédit Foncier Immobilier (CFI). CFI, prestataire de services immobiliers (expertise / évaluation et commercialisation) a été intégré au pôle SEF en devenant BPCE Solutions Immobilières avec pour ambition d'amplifier ses relations d'affaires avec les réseaux Banques Populaires et Caisses d'Épargne.

Sur le volet du Digital, le Groupe BPCE a poursuivi sa stratégie Digital Inside avec un digital plus que jamais ancré dans la banque au quotidien et intégré dans les processus de mise en marché des produits bancaires. Les opérations bancaires du quotidien sont désormais largement digitalisées et 80% des clients bancarisés principaux sont utilisateurs de canaux digitaux (web ou applis mobiles) pour accéder à leur compte, souscrire à de nouvelles offres, et réaliser leurs opérations en toute autonomie. Ces usages se sont traduits dans nos chiffres : plus de 6 millions de clients actifs sur les applications mobiles Banque Populaire et Caisse d'Épargne, plus de 152 millions de virements effectués (+ 38% en un an) et 6,5 millions d'ajouts de bénéficiaires réalisés (+ 49% en un an).



Les espaces digitaux ont continué à évoluer pour offrir aux clients de nouveaux usages, toujours en totale autonomie, comme la visualisation du code secret de sa carte bancaire, l'accès à l'assurance vie, la possibilité d'activer son crédit renouvelable ou encore d'utiliser le nouvel agrégateur de compte, pour les utilisateurs qui ont déjà opté pour la nouvelle présentation des comptes. D'autres fonctionnalités comme la gestion des cartes des ayants droits (blocage, déblocage, baisse ou hausse des plafonds) ou les virements en devises (via le partenariat avec TransferWise) ont été développés. Afin de toujours mieux accompagner les clients Particuliers dans l'utilisation de ces fonctionnalités, une Foire aux Questions sur le selfcare a été mise en place depuis les applis mobiles.

S'agissant d'accès et de sécurité des opérations, le Groupe BPCE a déployé massivement sa solution d'authentification forte Sécur'Pass pour l'accès à la banque en ligne (mobile et web) et, plus spécifiquement, pour les paiements en ligne. L'enrôlement à Sécur'Pass a connu une forte évolution avec plus de 4 millions de clients enrôlés dans l'année.

Plus globalement, le Groupe BPCE a continué d'enrichir les services de sa banque à distance. Tous les crédits (immobilier, consommation, équipement professionnel) sont devenus omnicanaux avec des parcours digitalisés allant de la simulation, à la proposition commerciale, en passant par la collecte et le contrôle automatique des pièces justificatives jusqu'à la signature électronique. Ainsi le volume de production de prêts personnels initiés sur le digital a fortement progressé. Par ailleurs, de nouveaux services ont été développés, comme la possibilité pour les clients Banque Populaire de choisir le compte de prélèvement dans le parcours de souscription web et pour les clients Caisse d'Epargne, la collecte en ligne de documents et justificatifs directement depuis l'application mobile avec un contrôle immédiat.

Cette mobilisation collective des équipes a permis au Groupe BPCE de confirmer son leadership digital. Dans une étude de l'agence D-Rating publiée le 27 avril⁽¹⁾ sur l'évolution de l'utilisation des applications bancaires mobiles dans 16 grandes banques de détail en France, en Italie, en Espagne et au Royaume-Uni, au cours des premières semaines de la crise de la Covid-19, Banque Populaire et Caisse d'Épargne ont obtenu le meilleur niveau de trafic, d'engagement et de satisfaction des banques françaises, se démarquant de leurs pairs françaises, avec des positions plus fortes en matière d'usage des applications mobiles. Elles ont rejoint la catégorie des acteurs historiquement les plus avancés sur le sujet.

Pour les collaborateurs du Groupe mais aussi pour les clients, le second confinement a accéléré le déploiement des licences et outils collaboratifs Office 365 en particulier l'utilisation de la Visio Client, qui permet aux conseillers des Caisses d'Épargne de partager leur écran PC avec leurs clients sur Teams et, aux Banques Populaires de le faire depuis leur tablette. L'accompagnement dans la gestion des usages au quotidien a été renforcé ainsi que la qualité des réseaux de communication.

En termes d'organisation et en préparation de son futur plan stratégique, le Groupe BPCE a renforcé son dispositif digital en créant une nouvelle Direction Innovation, Data et Digital regroupant les activités du digital, de la data et de l'intelligence artificielle.

Natixis s'est fortement mobilisée, tout au long de l'année 2020, pour faire face à la crise du coronavirus. Dès le mois de janvier en Asie, elle a pris des mesures adaptées pour protéger la santé et la sécurité de ses collaborateurs, maintenir son activité et garantir le service rendu aux clients. Lorsque le confinement s'est généralisé mi-mars, Natixis a appliqué avec succès son plan de continuité d'activité (98% des collaborateurs en travail à distance et jusqu'à 16 000 connexions à distance simultanées dès la première semaine de confinement). Dans ce contexte exceptionnel, les métiers de Natixis ont accompagné étroitement leurs clients, notamment via le conseil, l'innovation et le développement de solutions digitales.

⁽¹⁾ <https://www.d-rating.com/post/2020/04/16/evolution-of-the-use-of-mobile-banking-in-the-context-of-the-covid-19-crisis-in-spain-fra>

Afin de s'inscrire dans une trajectoire pérenne de croissance et établir des bases solides pour préparer son prochain plan stratégique à l'horizon 2024, Natixis a adopté trois grandes orientations stratégiques début novembre 2020 :

- placer son métier de gestion d'actifs dans une dynamique de croissance et de développement : dans ce cadre, Natixis Investment Managers a annoncé la mise en œuvre opérationnelle du rapprochement entre Ostrum AM et La Banque Postale AM, et engagé des discussions en vue d'un dénouement progressif et ordonné de son partenariat avec H2O AM ;
- réduire la volatilité des revenus des activités de Banque de Grande Clientèle : Natixis a décidé de repositionner son activité de dérivés actions en arrêtant les produits les plus complexes et en se recentrant sur ses clients stratégiques et ceux des réseaux du Groupe BPCE ;
- renforcer sa capacité bénéficiaire et favoriser une gestion dynamique de ses coûts afin, notamment, de soutenir ses investissements futurs. C'est pourquoi Natixis a annoncé le lancement d'un programme de réduction de coûts d'environ 350 millions d'euros à l'horizon 2024.

Par ailleurs, Natixis a finalisé en février 2021 la cession de 29,5% du capital de Coface à Arch Capital Group, un assureur américain spécialisé de premier plan, suite à la levée de l'ensemble des conditions suspensives (notamment obtention des agréments des régulateurs des pays dans lesquels la Coface est implantée).

En Gestion d'actifs et de fortune, l'opération de rapprochement des activités de gestion de taux et assurantielle d'Ostrum Asset Management et de La Banque Postale Asset Management s'est finalisée, donnant ainsi naissance à un leader européen de la gestion sous contrainte pour le compte de grands clients institutionnels, avec plus de 415 milliards d'euros d'actifs sous gestion. Forte de cette opération, Natixis Investment Managers se place désormais au deuxième rang des gestionnaires d'actifs européens avec plus de 1,1 trillion d'euros d'actifs sous gestion. Les gestions actions de DNCA Finance et Thematics Asset Management ont été renforcées via le repositionnement d'expertises actions venant d'Ostrum AM. La société de gestion Loomis Sayles & Company a par ailleurs annoncé avoir recruté une équipe de crédit européenne basée aux Pays-Bas et lancé trois stratégies d'investissement de crédit euro : Loomis Sayles Euro Investment Grade Credit, Loomis Sayles Euro Sustainable Investment Grade Credit et Loomis Sayles Euro High Yield. Enfin, Natixis Investment Managers a poursuivi le développement de sa politique ESG (Environnementale, Sociétale et de Gouvernance) au sein de son modèle multi-affiliés ainsi que ses initiatives de soutien à la diversité et l'inclusion, l'une de ses priorités stratégiques.

En gestion de fortune, Natixis Wealth Management a optimisé son fonctionnement transversal dans l'ensemble de ses métiers et entités, tant en France qu'au Luxembourg. Sa filiale, VEGA Investment Managers, a renforcé ses engagements ESG en lançant son premier fonds à impact « VEGA Transformation Responsable ».



Natixis Interépargne, la référence en épargne salariale et retraite et Arial CNP Assurances, ont associé leur expertise afin de proposer aux entreprises une offre complète d'épargne salariale et retraite intégrant les nouveaux plans d'épargne retraite (PER) d'entreprise créés par la loi Pacte. Natixis Interépargne est également le premier acteur de l'épargne salariale en France à proposer un agrégateur de comptes d'épargne entreprise à ses épargnants.

La Banque de Grande Clientèle a été très présente auprès de ses clients dans le contexte de crise de la Covid-19. La mobilisation de toutes ses équipes lui a permis de répondre rapidement aux demandes de ses clients. Elle a renforcé la dimension de conseil et mis toute son expertise sectorielle et les équipes de la recherche économique à disposition de ses clients pour les aider à mieux comprendre le contexte et à se projeter. Face aux besoins de liquidités de ses clients, elle leur a proposé des

facilités bancaires dont certaines s'inscrivent dans le cadre des dispositifs de soutien gouvernementaux, notamment des Prêts garantis par l'Etat en France pour un montant de 2,7 milliards d'euros en 2020.

Dans le cadre de la crise du coronavirus, Natixis Assurances a apporté son soutien aux artisans, commerçants, professions libérales ainsi qu'aux TPE. Elle s'est notamment engagée aux côtés des acteurs du secteur de l'hôtellerie et de la restauration à les aider à faire face à leurs pertes d'exploitation. Par ailleurs, Natixis Assurances a continué à déployer son plan stratégique avec pour objectif de devenir la plateforme unique d'assurances au service des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne. En assurances de personnes, elle a lancé une nouvelle offre de prévoyance individuelle pour les clients particuliers des Caisses d'Épargne (Secur'Famille 2) et la nouvelle offre de prévoyance pour les clients professionnels des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne. Natixis Life a poursuivi en outre son projet de transformation : les parcours de souscription digitaux avec signature électronique sont en train d'être généralisés, tout comme un outil de workflow facilitant le traitement et le suivi des dossiers. En assurances non vie, le projet emblématique #innove2020 a été généralisé à l'ensemble des établissements et connaît des débuts très prometteurs avec notamment une forte activité commerciale. Enfin, Natixis Assurances a obtenu de nouveaux labels d'excellence pour les contrats « Quintessa », « Assur-BP Santé », « Garantie Santé Côté Je », « Assur BP Auto », « Assurance Auto » ainsi que pour « Secur'Famille 2 », « Assurance Famille » et « Autonomis ».

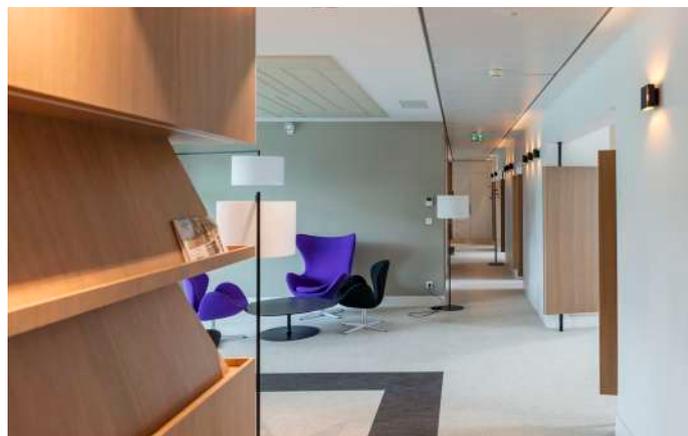
L'activité de Paiements a joué un rôle particulier pendant la pandémie. Natixis Payments s'est attachée dès le début de la crise à garantir aux réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne ainsi qu'à leurs clients une qualité de prestation aux plus hauts standards dans tous les domaines (émission, acquisition, processing des paiements, lutte contre la fraude). Le pôle Paiements a également accompagné le changement de comportement d'achat et de paiement des consommateurs. Ses experts se sont mobilisés pour mettre en œuvre le nouveau plafond du paiement sans contact à 50 euros dès le 11 mai et le relèvement du plafond du titre restaurant en juin. Natixis Payments a également accompagné les commerçants de toutes tailles dans le développement de leurs ventes en ligne, grâce aux plateformes omnicanales de sa fintech Dalenys à destination des grands commerçants et de sa fintech PayPlug conçue pour les PME, et ce directement ou en synergie avec les réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne.

Le Groupe BPCE a continué à ancrer son engagement sociétal et environnemental au sein de ses métiers et de ses processus décisionnels. Il a par exemple lancé «Ambition Durable», une obligation verte (green bond) à destination des clients particuliers des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne. Les fonds collectés permettent de financer la construction et la rénovation de bâtiments à empreinte environnementale faible. Dans le domaine de la préparation à la retraite, Banque Populaire et Caisse d'Épargne ont distribué une nouvelle offre Plan Épargne Retraite Individuel, créée par Natixis Assurances qui permet aux clients de se constituer une épargne retraite avec un impact social et environnemental positif. Complète, accessible à tous et compétitive, elle répond aux besoins des clients soucieux de préparer leur retraite de façon plus responsable.



Concernant la lutte contre le changement climatique, Natixis a annoncé le renforcement des politiques d'exclusion des combustibles fossiles avec la sortie des activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz de schiste ainsi que de toutes les activités liées au charbon thermique, d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE et d'ici 2040 pour le reste du monde. Elle a également décidé de ne plus soutenir les entreprises qui développent de nouvelles capacités de centrales à charbon ou de mines de charbon thermique et fait le choix d'une sortie totale des activités de gaz et pétrole de schiste aux Etats-Unis d'ici à deux ans. Natixis a également adopté, dans le cadre de sa participation à l'initiative act4nature international, une série d'engagements concrets pour préserver la biodiversité et le capital naturel au travers de ses différents métiers, et inclure la biodiversité au cœur de son dispositif RSE et de la relation avec ses clients.

En signant la charte numérique responsable, le Groupe BPCE a aussi affirmé son engagement pour une transition numérique éthique et écoresponsable. Il s'engage notamment à réduire son empreinte environnementale liée au numérique et à développer des offres de services accessibles pour tous, inclusives et durables.



Traduction de ces avancées en matière de RSE, MSCI a relevé à AA la notation du Groupe BPCE reconnaissant l'intégration par le groupe des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses politiques (développement, ressources humaines, risques, éthiques des affaires, cybersécurité...) et V. E. a relevé la notation extra-financière du groupe de Robust à Advanced avec, en particulier, une progression de la note octroyée en matière de stratégie environnementale (+ 13 points), de réduction de l'impact de ses métiers sur le climat (+ 9 points) et de diminution de son empreinte directe grâce à sa politique mobilité (+ 20 points).

Le 31 décembre 2020, le Groupe BPCE a finalisé la cession de sa filiale Fidor Solutions auprès de Sopra Banking Software, filiale du groupe Sopra Steria sans impact complémentaire sur le résultat consolidé.

PERSPECTIVES DU GROUPE ET DE SES MÉTIERS

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire mondiale de la Covid-19 et ses conséquences sur quasiment tous les secteurs de l'économie réelle, l'année 2021 pourrait être une année de sortie de crise portée par l'espoir d'une solution sanitaire. Toutefois, aux côtés d'une relance par la demande et par l'offre, l'année 2021 devrait également être une année de transition, d'adaptation, voire de survie, pour de nombreux acteurs économiques, avec des réponses à apporter à de nouveaux besoins ayant émergé pendant la crise.

Dans un contexte d'incertitudes, mais aussi d'opportunités, le Groupe BPCE a entamé la préparation de son futur projet stratégique, lequel sera communiqué en juin 2021.

Le Groupe aura à faire à de nombreux défis qui touchaient le secteur bancaire avant la crise : le niveau des taux bas, devenu structurel, qui pèse sur les revenus de différents produits bancaires et assurantiels ; la nouvelle donne sociétale, avec les évolutions de la société et des parcours de vie, un retour au local qui favorise le développement des acteurs ancrés dans les territoires, la quête de sens, des attentes renforcées des clients sur la responsabilité environnementale ; les bouleversements technologiques qui ouvrent de nouvelles opportunités et imposent de nouveaux standards ; la réglementation, qui favorise l'émergence de nouveaux acteurs (DSP2), renforce les exigences en fonds propres des banques (Bâle IV), protège les données des clients (RGPD).

Le Groupe se positionnera face à de nouvelles interrogations apparues au cours de la crise Covid-19 : la crise sanitaire mondiale questionne la mondialisation, l'état des systèmes de santé et le rapport aux enjeux de durabilité ; la mise à l'arrêt de l'essentiel des flux de circulation questionne les modes de consommation et la nature des chaînes de production ; enfin, la crise de l'économie réelle questionne le mode de financement des entreprises ainsi que le rôle de l'Etat dans l'économie.

Un ensemble d'inconnues subsiste concernant la durée et l'ampleur des bouleversements attendus pour les temps à venir, notamment sur le plan sanitaire et sur le plan économique. Mais la crise actuelle aura ancré durablement certaines accélérations et inflexions de tendances, notamment les transformations liées aux modes de consommation à distance, à l'attention accrue au secteur de la santé et à l'environnement, au futur du travail, et au renforcement de l'action des pouvoirs publics.

Dans ce contexte, le projet stratégique du Groupe portera sur la croissance et le développement de ses métiers en affirmant leur caractère « essentiel » et leur positionnement éthique, en accompagnant les territoires, les clients particuliers et les entreprises, notamment vis-à-vis des enjeux de transition environnementale et de financement de la santé, et en soutenant l'économie aux côtés des pouvoirs publics.

Le Groupe explorera les pistes pour améliorer sa performance et l'inscrire dans la durée, en renforçant son efficacité opérationnelle à travers des économies d'échelle et des mutualisations, la digitalisation et l'automatisation, le développement des cas d'usage de la data.

Le Groupe veillera à maintenir des fondamentaux solides en matière de résilience financière (solvabilité et liquidité) et être en capacité d'absorber la croissance probable du coût du risque dans un contexte de pression sur les revenus.

Le projet stratégique portera également sur les nouveaux modes d'interaction à distance avec les clients, tout en maintenant la proximité, et la montée en puissance du futur du travail.

Enfin, le Groupe sera attentif aux mouvements de consolidation en Europe portant notamment sur les métiers nécessitant une taille critique suffisante pour assurer leur rentabilité.





BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE



L'ACTIVITÉ DE LA BPALC

DES ASSISES FINANCIÈRES TRÈS SOLIDES

Dans le contexte inédit de la crise sanitaire Covid-19 qui a marqué l'année 2020, la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne a très rapidement mis en place les moyens nécessaires à la continuité de l'ensemble de ses activités. Ses collaborateurs ont maintenu, en toutes circonstances, les conseils et les services à la clientèle avec le niveau habituel de qualité et de fiabilité.

La Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne, banque coopérative forte de la confiance de ses 334 722 sociétaires, voit son capital social continuer à croître fortement en 2020 pour atteindre 1,19 milliard d'euros (+ 108 millions d'euros). Il en est de même des fonds propres prudentiels de la Banque qui représentent 2,3 milliards d'euros.

Fortement capitalisée, notre Banque dispose de solides moyens pour asseoir son développement, répondre aux exigences réglementaires et assurer une bonne maîtrise de ses risques. Avec un ratio de solvabilité de 21,6%, correspondant au double de l'exigence réglementaire, la Banque présente une solidité financière de premier plan, lui permettant d'aborder sereinement les difficultés économiques et financières liées à l'environnement actuel.



UN MODÈLE COOPÉRATIF PLUS QUE JAMAIS D'ACTUALITÉ

Solidement enracinée dans ses territoires, épousant sensiblement les contours de la Région Grand Est, notre Banque a poursuivi sans relâche ses métiers de banquier et d'assureur auprès de toutes ses clientèles, clients particuliers de toutes natures (dont fonction publique et éducation nationale), clients professionnels (commerçants, artisans, agriculteurs, viticulteurs et professions libérales), entreprises de toutes tailles, clientèles associatives et institutionnelles. Dans le cadre de l'exercice de son rôle d'acteur économique majeur du Grand Est, la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne conforte en 2020 son leadership en Responsabilité Sociétale d'Entreprise régionale en renforçant cette dimension dans son modèle d'affaires aux fins de favoriser la création d'une valeur durable et responsable.

Dans le cadre d'une mutation technologique sans précédent et face à l'évolution des besoins de ses clients, la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne s'emploie à répondre au double défi du maintien d'un réseau d'agences de proximité et du développement de la

banque digitale. Elle digitalise ses offres et ses parcours clients pour les rendre plus simples et plus fluides. Elle développe des canaux à distance, renforce l'efficacité de son centre de relation clients et développe une connaissance fine de sa clientèle. La majorité de son offre est dorénavant éligible à la signature électronique. La part de ses clients bancarisés principaux ayant utilisé au moins un canal digital dans l'année est de 76,1%.

Engagée au service de la satisfaction de sa clientèle, la Banque atteint, dans les baromètres de satisfaction, le 2^{ème} rang des Banques Populaires pour ce qui est des Particuliers et le 1^{er} rang pour ce qui est des Professionnels et des Entreprises.

En tant que banque coopérative, la BPALC a toujours eu la volonté de mettre en œuvre une capacité «d'entreprendre autrement», fondée sur une activité économique qui développe une approche sur le long terme de l'économie réelle et non le rendement financier à court terme.

A ce titre, la BPALC s'appuie sur ses cinq valeurs humaines partagées qui caractérisent son organisation, inspirées du modèle coopératif, à savoir : respect de l'humain, exemplarité, solidarité, proximité et enthousiasme.

La BPALC, qui avait déjà instruit dans sa gouvernance au cours des années passées l'énoncé de sa vision et de sa mission, a poursuivi cette déclinaison au niveau de ses plans stratégiques 2018-2020 [Accélération 2020] puis 2020-2021 [Restart 2020].

Les ambitions de la banque consistent à répondre avec efficacité aux mutations sociales, environnementales, digitales et économiques tout en intégrant le sens de la responsabilité globale et du développement durable dans sa prise de décision.

La BPALC a une présence de plus en plus marquée sur les réseaux sociaux. Elle est suivie par plus de 39 000 abonnés sur l'ensemble des réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn).



UN ACTEUR ENGAGÉ DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Traduction de cet ancrage fort, l'encours d'épargne s'établit en fin d'exercice à 24,1 milliards d'euros, en très forte progression, de 19,3% sur un an. Cette performance en matière de collecte a permis d'accompagner le développement de nos territoires en finançant plusieurs dizaines de milliers de nouveaux projets auprès de l'ensemble des agents économiques de notre région pour un montant total de 7,3 milliards d'euros (dont 1,6 milliard d'euros de PGE), portant l'encours de crédits à 25,7 milliards d'euros, en progression notable de 14,6% sur un an. Ces chiffres confirment la forte dynamique commerciale de la Banque et son engagement à soutenir le développement régional dans un contexte économique pourtant difficile.



Avec un Produit Net Bancaire de 475,2 millions d'euros et un Résultat Net Social de 71,8 millions d'euros, en progression de 2% par rapport à 2019, la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne renforce sa solidité financière et ce malgré un contexte de taux bas qui affecte la rentabilité de ses crédits. Le coût du risque reste maîtrisé malgré une hausse imposée par un environnement économique incertain dans lequel la prudence est de mise. Nous noterons enfin que le résultat net consolidé en normes IFRS s'est établi pour la quatrième année consécutive au-dessus de la barre des 100 millions d'euros à 121,7 millions d'euros.

UNE POLITIQUE DE FORMATION DYNAMIQUE

La Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne est attachée à l'esprit de service et au développement des compétences de chacun de ses collaborateurs. La formation s'adresse à tous les collaborateurs, du nouvel entrant au futur retraité, du technicien au cadre de la banque et ce, quel que soit le métier.

Parcours individualisé de formation

Au-delà du plan de développement des compétences, la BPALC accompagne toutes les mobilités fonctionnelles par des parcours modulaires, individualisés et personnalisés.

Dans le cadre de la gestion des ressources humaines partagée, chaque parcours est mis en place par la Direction de la Formation en concertation avec le collaborateur et le manager en tenant compte de la formation initiale et de l'expérience du collaborateur.

Le spectre des formations s'étend du réglementaire métier (habilité à exercer), à la technique bancaire (savoir), à la posture (savoir-être) jusqu'à la mise en pratique (savoir-faire).

Pédagogie

Par souci d'efficacité et de pertinence, toutes les modalités pédagogiques disponibles sont exploitées : de la formation en salle, à l'e-learning, aux classes virtuelles, aux serious games et aux MOOC (cours en ligne).

La BPALC s'est enrichie de nouveaux parcours pédagogiques très opérationnels grâce à des simulateurs d'entretien, des immersions et des actions de formation en situation de travail.

Être acteur de sa formation

Le collaborateur se doit d'être acteur de sa formation.

Il a accès à la plateforme de formation BPALC et a la possibilité de demander une formation en lien avec sa ligne managériale. Il bénéficie également de l'ensemble des e-learning du Groupe.

Dans cette optique, la BPALC investit particulièrement dans le management, de la prise de poste à la montée en compétences, au travers des écoles de management et des formations diplômantes (BTS, Bachelor, Licence, ITB,...).

Pour construire ces parcours, des partenariats ont été conclus ou renouvelés avec, notamment, des partenaires locaux : l'ESBANQUE (Nancy et Strasbourg), l'IUP Sciences Financières de Nancy, l'ICN de Nancy avec un partenariat conventionné, Y Schools à Troyes, l'IAE de Metz, NEOMA Business School, l'EM Strasbourg, l'ESM-IAE ISFATES de Metz, le CFA DIFCAM sur la Champagne, ...

En 2020, le pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation continue s'élève à 5,68%. La Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne se situe ainsi au-delà de la moyenne du secteur, autour de 4% et de l'obligation légale de 1%.

Plan de développement des compétences

Ce plan vise à permettre à chaque collaborateur d'être en adéquation avec son métier, ses missions et ses aspirations en lien privilégié avec le mémorandum sur la valeur 'Human First'. Il se décline en 4 grandes thématiques : la formation diplômante, la formation métier, la formation commerciale et la formation réglementaire.

La formation diplômante est à la fois source d'évolution interne et signe du dynamisme de la gestion de carrières au sein de la banque. La BPALC est régulièrement la première banque en nombre d'inscrits au diplôme de l'ITB et elle recrute en moyenne une centaine d'étudiants, via l'alternance, des licences et des masters.



En ce qui concerne la formation, pour 2020, nous avons formé 2 796 collaborateurs (tous contrats confondus) et 93,58% de l'effectif CDI pour 90 998 heures.

Sur les 90 998 heures, 43% de ces dernières étaient en présentiel et 57% à distance (e-learning, MOOC, classes virtuelles). Parmi les collaborateurs, près de 63% ont participé à une classe virtuelle.

La BPALC est très impliquée dans le domaine de l'égalité professionnelle femme/homme et d'équité avec une succession d'accords d'entreprises dans le temps, dont le suivi est présenté chaque année au Comité Social et Economique. Cette progression se traduit au quotidien dans la politique de recrutement et dans la gestion des carrières qui promeut la parité et la représentation équilibrée des femmes et des hommes à tous les niveaux de l'entreprise.

UNE BANQUE COOPÉRATIVE DURABLE ET ENGAGÉE

L'année 2020 se caractérise pour la BPALC par l'Humain, l'Humain et l'Humain ! Cette triple vérité distingue notre Déclaration de Performance Extra-Financière 2020 au-delà des vicissitudes vécues.

L'Humain et le sanitaire !

La violence de la propagation de l'épidémie de coronavirus a rappelé l'exigence de responsabilité sanitaire de l'employeur à l'égard de ses salariés et de sa clientèle, et a permis de confronter positivement la robustesse opérationnelle de notre Plan d'Urgence et de la Poursuite de l'Activité.

L'Humain et la solidarité !

La qualification des banques en tant qu'opérateurs d'importance vitale pour l'économie et pour la société a engendré une transformation de notre organisation et de nos pratiques de travail, et a permis de démontrer à nouveau l'engagement collectif et l'adaptabilité individuelle de nos collaborateurs face à leur mission.

L'Humain et l'engagement !

Cette crise sanitaire a fragilisé de multiples pans de notre économie régionale avec des arrêts d'activités professionnelles ou des mises en chômage partiel. Grâce à ses innovations et ses investissements entrepris sur ces dernières années, les collaborateurs de la BPALC ont bénéficié d'outils et de services dématérialisés qui ont permis de maintenir une relation commerciale soutenue avec la clientèle et de distribuer plus de 1,6 milliard d'euros de prêt de trésorerie PGE aux entreprises et aux professionnels.

Dans ce contexte, la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne a fait preuve de volontarisme en confortant son leadership en RSE Coopérative, selon cinq dimensions :



RSE Positive
labellucie.com



Confirmé ★★
AFNOR CERTIFICATION

La dimension Entreprenariat tertiaire

La BPALC consolide son engagement à certifier ou labelliser ses programmes sociaux, environnementaux et sociétaux. Cette démarche de preuves, grâce à une évaluation neutre par un OTI (Organisme Tiers Indépendant), constitue un levier de transformation efficace de l'entreprise par le déploiement d'une stratégie d'amélioration continue.

La dimension Esprit d'innovation

La BPALC a, dans ses gènes, cette culture militante de l'innovation et de la recherche du sens. En 2020, elle a intégré le programme Territoire d'Innovation « Des Hommes et Des Arbres » de valorisation de la biodiversité et de la filière forêts de Lorraine Sud. La Banque a signé un contrat PPA (Power Purchase Agreement) d'achat d'électricité verte et garantie d'origine France. Elle a également initié l'établissement robuste de sa matrice de matérialité RSE.

La dimension Excellence positive

La recherche d'une performance extra-financière par la BPALC prend appui notamment sur la création de valeur générée par la RSE grâce à sa dynamique [Engagé RSE 26000] évaluée au niveau [confirmé], le troisième degré de maturité sur quatre de l'exigeante norme internationale ISO 26000 de la RSE, grâce au pilotage de son exposition aux risques, au développement du PNB, aux économies de charges réalisées et à l'efficacité productive générée.

La dimension Entreprise pollinisatrice

La BPALC est pollinisatrice d'idées et d'initiatives au service d'une société davantage solidaire, apprenante, en cohésion sociale et en développement économique. En 2020, la banque a lancé sa politique de prévention et de qualité de vie globale dénommée « BESSST : Bien-Être, Santé, Solidarité, Sport et Travail » et a participé au lancement de l'Observatoire de la Santé en Entreprise.



La dimension Exigence coopérative

La BPALC s'est engagée à assurer une réponse innovante, constructive et structurée en faveur des territoires et de ses acteurs malgré le contexte sanitaire. En 2020, son empreinte coopérative et sociétale, calée sur la globalité des 7 questions centrales de l'ISO 26000, s'élève à 10,2 millions d'euros.

Les Prix Initiatives Région Alsace Lorraine Champagne ont fêté leur 15^e anniversaire en Alsace et ont connu leur première édition en Lorraine et en Champagne en 2020. Ces Prix sont nés de la volonté d'encourager celles et ceux qui œuvrent au développement de la région et de favoriser les actions menées par les associations du territoire dans trois catégories : l'humanitaire et la solidarité, la sauvegarde du patrimoine régional et la préservation de l'environnement et une catégorie « coup de cœur ».

Si les remises de prix de l'édition 2020, au cours desquelles auraient dû également être remis les Trophées Fonds ACEF pour la Solidarité, n'ont pas pu se tenir compte tenu du contexte sanitaire, les 9 lauréats ont toutefois été désignés par le vote de plus de 6 500 sociétaires de la banque.



Chaque lauréat s'est vu adresser par courrier un chèque de 3 000 euros pour mener à bien son projet en attendant que se confirme la perspective de pouvoir tenir des remises de prix.

Depuis 15 ans, près de 170 associations ont été récompensées et plus de 500 000 euros de dotations ont été versées. Grâce aux Prix Initiatives Région et au soutien des sociétaires de la Banque, ces associations ont pu engager, poursuivre ou améliorer leurs actions.

Soutien et accompagnement des associations et des Fondations du territoire

Les Banques Populaires, acteurs engagés sur leur territoire, se mobilisent aux côtés des associations qui œuvrent en faveur de l'intérêt général. L'Empreinte Coopérative & Sociétale valorise les multiples partenariats non commerciaux du réseau des Banques Populaires et ses actions de mécénat menées en faveur de la société civile.

Il comprend aussi bien les actions solidaires réalisées directement, que les dotations versées à des fondations (Fondation d'entreprise Banque Populaire).

La BPALC a confirmé son engagement aux côtés des créateurs de valeurs issus du monde universitaire et de la recherche. Elle accompagne notamment, la Fondation pour la Recherche en Chimie de Strasbourg, la Fondation de l'Université de Strasbourg, la Fondation de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, la Fondation Partenariale de l'Université de Haute-Alsace, le Pôle entrepreneuriat étudiant de Lorraine (PeeL) qui a pour objectif de développer la culture entrepreneuriale au sein de l'Université de Lorraine, le Centre Pierre Janet qui est la

première structure universitaire française permettant la rencontre entre les chercheurs, les professionnels de la psychothérapie, les étudiants et les patients dans le domaine psychothérapeutique, le Groupe ESC Troyes, la Technopole de l'Aube et l'Université Technologique de Troyes. Elle soutient aussi l'institut de l'autonomie, porté par ISEETECH (Institut Supérieur Européen de l'Entreprise et de ses Techniques), par le biais du Fonds de Dotation « Recherche, Valorisation et Territoires » pour ses projets en lien avec le handicap, le sport et l'autonomie.

Dans le registre des droits fondamentaux, elle est mécène de l'Institut International des Droits de l'Homme - Fondation René Cassin qui vise à mettre en œuvre, en toute indépendance et dans un esprit scientifique et désintéressé, la défense et la promotion des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales à travers l'enseignement et la recherche.

Elle soutient le Prix Bartholdi qui récompense, entre autres, les étudiants inscrits dans les filières commerciales pour la qualité de leur mémoire de stage à l'étranger, l'Université Populaire de Mulhouse, dont l'objectif est la transmission de savoirs théoriques ou pratiques pour tous.

Elle s'engage également auprès d'acteurs du sport professionnel et du sport amateur et notamment auprès de Ligues sportives régionales comme la Ligue Grand Est de Voile, partenaire historique de la banque et la Ligue de Golf Grand Est, pour laquelle elle soutient la promotion et la formation auprès des jeunes.

Elle promeut l'entreprenariat au travers de structures spécialisées ou en faisant du mécénat de compétences en mettant à la disposition de créateurs d'entreprises, via les chambres consulaires (Chambre de métiers, CCI, etc.) des formateurs, collaborateurs de son réseau d'agences ou spécialistes et experts du siège.

Au registre de l'innovation et de la transformation digitale et des évolutions de la société sur le sujet, elle est le partenaire de Bliiida, tiers-lieu d'inspiration, d'innovation et d'intelligence collective à Metz. Elle est partenaire du plus grand salon d'e-sport du Grand Est à Colmar. Elle est également partenaire du Bloc à Reims, qui accompagne et valorise ainsi la nouvelle génération d'entrepreneurs et de créateurs qui bouleversent les façons de générer de la valeur, de consommer, de communiquer, de vendre, de travailler, de manager...

Elle accompagne également l'Adie (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) qui aide des personnes à l'écart du marché du travail et n'ayant pas accès au système bancaire classique afin de créer leur micro-entreprise et donc leur emploi grâce au microcrédit, association pour laquelle elle a exceptionnellement renforcé son soutien financier en 2020 compte tenu du contexte sanitaire.

Elle soutient des festivals de musique, des organisations d'expositions ou d'évènements, des musées, même si une nouvelle fois le contexte sanitaire 2020 a limité sa capacité d'action. Elle contribue à la rénovation ou à la protection de patrimoine architectural ou naturel.

Elle s'engage en matière de solidarité face à la maladie, notamment via son partenariat avec la ligue contre le cancer via son opération « une rose un espoir », elle soutient l'association Cancer@work qui œuvre au quotidien à changer le regard de la Société et de l'entreprise sur les malades.

Une politique de soutien exceptionnel en période de crise de la Covid-19

En 2020, la BPALC a souhaité être aux côtés des associations et de leurs bénévoles qui œuvrent au quotidien pour aider nos concitoyens les plus fragiles et les plus démunis, notamment en terme de précarité alimentaire. Elle a mis en place pendant la période de crise lié à la Covid-19 une campagne de dons baptisée « Trait d'Union – pour être solidaire avec nos associations ».

Une opération inédite, avec une enveloppe budgétaire exceptionnelle a été mise en place pour 46 associations qui ont été quotidiennement sur le terrain avec des centaines de bénévoles au profit de milliers de bénéficiaires.

Le projet s'articulait en 3 niveaux d'action :

- le premier : soutenir chaque structure départementale de la Banque Alimentaire, association à la base de la distribution de denrées alimentaires. Plus de 11 000 tonnes de denrées alimentaires sont distribuées en Alsace, en Lorraine et en Champagne.
- le second : aider les associations issues de l'économie sociale et solidaire qui ont des besoins spécifiques liés à la crise sanitaire.
- et, pour finir, la troisième action : soutenir des associations qui ont œuvré activement sur le terrain durant cette période inédite.

Face à cette situation inédite, la BPALC a aussi fait un don exceptionnel à l'ADIE de 50 000 € et abondé ainsi leur plan de relance pour le maintien et la consolidation d'activité des micro entrepreneurs.

Le Fonds ACEF pour la Solidarité s'est également réinventé dans la période pour accompagner des associations en première ligne de cette crise, qui apportent ou ont apportés leur soutien aux hôpitaux, aux EHPAD, mais également aux structures d'intervention à domicile qui procurent des soins médicaux et d'hygiène, ainsi que des repas aux personnes diminuées physiquement.

Une enveloppe exceptionnelle a été débloquée par les 13 membres du Conseil d'Administration du Fonds ACEF pour la Solidarité au profit d'associations de notre territoire qui luttent contre cette pandémie et ses effets.





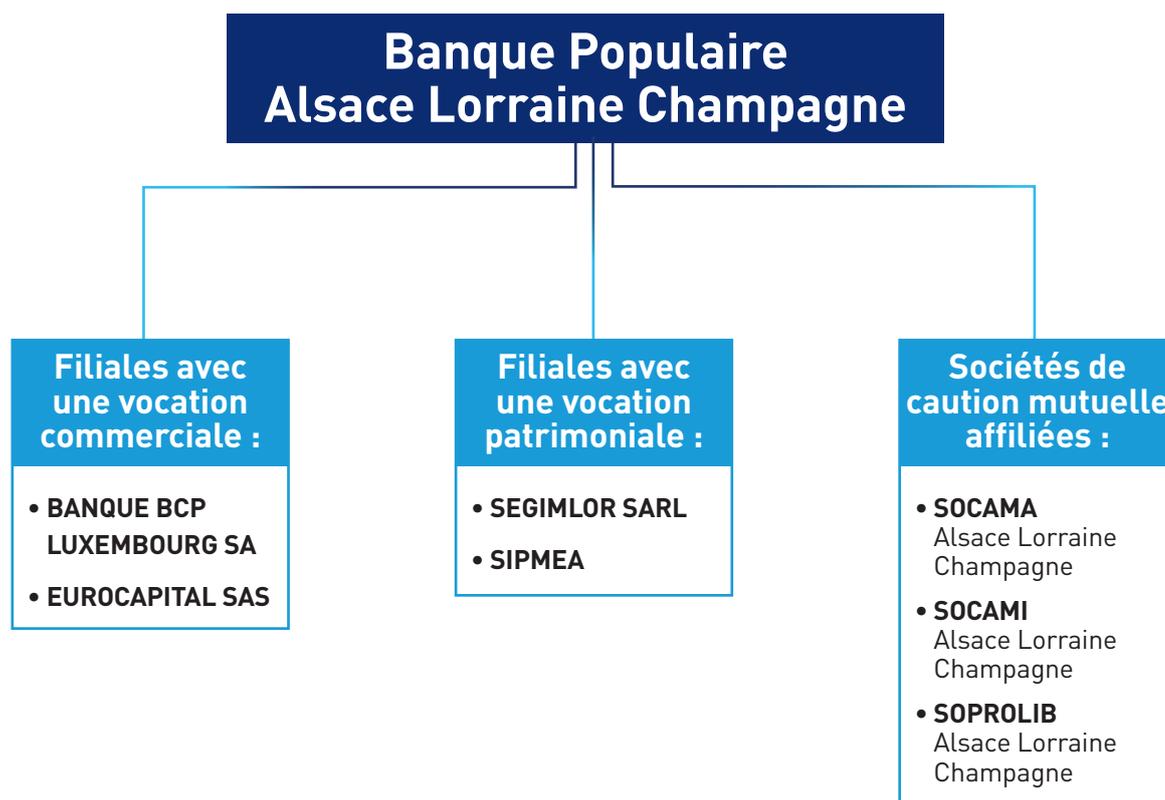


LES RÉSULTATS FINANCIERS DE LA BPALC

LES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2020

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2020 est constitué des entités suivantes :



COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2020

en milliers d'euros

	Exercice 2020	Exercice 2019
Intérêts et produits assimilés	501 952	500 335
Intérêts et charges assimilées	(212 120)	(216 820)
Commissions (produits)	265 159	277 051
Commissions (charges)	(47 141)	(48 107)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4 920	4 423
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	59 795	35 484
Produits des autres activités	15 850	24 674
Charges des autres activités	(22 757)	(17 089)
PRODUIT NET BANCAIRE	565 658	559 951
Charges générales d'exploitation	(343 061)	(342 553)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(24 779)	(22 547)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	197 818	194 851
Coût du risque de crédit	(53 308)	(34 312)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	144 510	160 539
Gains ou pertes sur autres actifs	697	(595)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	145 207	159 944
Impôts sur le résultat	(23 455)	(40 974)
RÉSULTAT NET	121 752	118 970
Participations ne donnant pas le contrôle	(40)	(1 052)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	121 712	117 918

Le Produit Net Bancaire (PNB) du Groupe Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne s'élève, pour l'année 2020, à 565,7 millions d'euros, en évolution favorable de 1,0% par rapport à l'année 2019.

La croissance de la marge clientèle, de 3,1% entre 2019 et 2020, s'explique par l'appréciation des volumes d'encours des crédits qui compense en partie l'érosion de leur rendement et par la baisse du coût de la collecte.

La réduction du coût de refinancement dans un contexte de taux bas, couplée à l'apport du Tiering (rétrocession par BPCE de la bonification accordée par la BCE sur les excédents de liquidité jusqu'à un maximum de 6 fois les réserves obligatoires), contribue au soutien du PNB en engendrant une économie de 7,9 millions d'euros par rapport à 2019.

Les commissions diminuent de 5,2% sous l'effet de la crise dont les répercussions sont manifestes sur les commissions d'intervention et les commissions sur les moyens de paiement.

Les frais généraux du Groupe Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne restent maîtrisés, en légère hausse par rapport à 2019 de 0,8%, portant le total des charges à 367,8 M€. Un quasi-équilibre s'opère entre les coûts supplémentaires et les économies réalisées en conséquence de la crise sanitaire.

Ces performances permettent l'amélioration du coefficient d'exploitation qui atteint la cible de 65% contre un niveau de 65,2% en 2019.

Le coût du risque du Groupe Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne s'élève à 53,3 millions d'euros pour l'année 2020. Il enregistre ainsi une augmentation de 55,4% par rapport à 2019. Le coût du risque tient compte des défaillances de paiement potentielles à venir dans le contexte de la crise sanitaire pour intégrer la dégradation significative des conditions économiques qui en découle. Cette composante représente 60% du coût du risque.

Le résultat d'exploitation du Groupe Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne, de 144,5 millions d'euros, se contracte de -10% par rapport à 2019 sous l'effet de l'augmentation de la charge du risque.

En revanche, **le résultat net part du Groupe** est en hausse, passant de 117,9 millions d'euros en 2019 à 121,7 millions d'euros en 2020 (+3,2%), soutenu par la baisse importante de l'impôt qui bénéficie de la baisse du taux d'imposition sur les sociétés et de ses répercussions sur le calcul de l'impôt différé.

BILAN CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2020

(en milliers d'euros)

ACTIF

	31/12/2020	31/12/2019
Caisse, banques centrales	206 976	207 153
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	105 518	109 100
Instruments dérivés de couverture	16 300	12 640
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 900 068	2 180 830
Titres au coût amorti	6 931	25 654
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	5 750 782	3 693 095
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	26 309 741	22 965 132
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	59 281	38 935
Actifs d'impôts courants	10 939	10 397
Actifs d'impôts différés	2 789	3 490
Comptes de régularisation et actifs divers	151 523	113 117
Immeubles de placement	3 046	2 675
Immobilisations corporelles	226 886	236 824
Immobilisations incorporelles	11 348	5 939
TOTAL DES ACTIFS	34 762 128	29 604 981

Conséquence d'une activité commerciale soutenue, l'encours de crédits (y compris le crédit-bail) connaît une belle progression de 3 345 millions d'euros (soit + 14,6% sur une année). Il représente 75,7% du total bilan.

Dans le contexte de la crise sanitaire, près de 12 000 PGE (Prêts garantis par l'Etat) ont été réalisés pour un total de 1 571 millions d'euros.

PASSIF

	31/12/2020	31/12/2019
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3 396	4 288
Instruments dérivés de couverture	123 445	122 730
Dettes représentées par un titre	546 284	472 032
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6 005 657	5 014 876
Dettes envers la clientèle	24 473 979	20 501 583
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	367	621
Passifs d'impôts courants	1 134	1 270
Passifs d'impôts différés	29 949	43 859
Comptes de régularisation et passifs divers	414 825	271 843
Provisions	141 985	138 242
Dettes subordonnées	4 880	4 462
CAPITAUX PROPRES	3 016 227	3 029 175
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	2 981 496	2 994 347
Capital et primes liées	1 519 546	1 411 491
Réserves consolidées	1 437 251	1 334 041
Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global	(97 013)	130 896
Résultat de la période	121 712	117 918
Participations ne donnant pas le contrôle	34 731	34 828
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	34 762 128	29 604 981

Les dépôts collectés auprès de la clientèle sont en forte progression (+ 19,4%) soutenus par le dynamisme du réseau sur tous les segments de clientèle. Ils représentent 70,4% du total bilan.

Les capitaux propres part du Groupe s'élevaient à 2 981 millions d'euros, en baisse de 0,4%. Ils représentent 8,6% du total bilan.

Les emprunts de trésorerie affichent une augmentation de 19,0% et représentent 19,2% du total bilan, parallèlement à l'augmentation des encours de crédits.

LES COMPTES INDIVIDUELS

au 31 décembre 2020

(en milliers d'euros)

COMPTE DE RÉSULTAT

	Exercice 2020	Exercice 2019
Intérêts et produits assimilés	453 350	453 139
Intérêts et charges assimilées	(211 019)	(212 782)
Produits sur opérations de crédit-bail et de locations simples	464 760	480 207
Charges sur opérations de crédit-bail et de locations simples	(497 426)	(501 937)
Revenus des titres à revenu variable	60 832	37 794
Commissions (produits)	260 954	270 584
Commissions (charges)	(43 983)	(42 842)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	2 117	2 216
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	(7 334)	6 867
Autres produits d'exploitation bancaire	17 425	19 718
Autres charges d'exploitation bancaire	(24 438)	(15 223)
PRODUIT NET BANCAIRE	475 238	497 741
Charges générales d'exploitation	(333 918)	(333 204)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	(21 139)	(19 076)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	120 181	145 461
Coût du risque	(26 558)	(13 130)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	93 623	132 331
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(6 067)	(1 013)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	87 556	133 344
Résultat exceptionnel	0	0
Impôt sur les bénéfices	(20 067)	(29 352)
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées	4 296	(33 613)
RÉSULTAT NET	71 786	70 378

Composé de la marge nette d'intérêt et des commissions, le **Produit Net Bancaire** (PNB) est en diminution de 4,5% et s'élève à 475,2 millions d'euros en 2020, en repli de 22,5 millions d'euros.

En présentation sociale du PNB, il faut noter la contribution négative du crédit-bail : -32,6 millions d'euros en 2020 (contre -21,7 millions d'euros en 2019). Cette situation est notamment due aux amortissements des biens en location qui ressortent supérieurs de 32 millions d'euros par rapport aux loyers perçus.

A noter qu'en présentation aux normes internationales (IFRS), la réserve latente vient contrebalancer ce résultat pour aboutir à un solde positif de 20,4 millions d'euros.

En version sociale, à 210 millions d'euros, les commissions sont pénalisées par la crise sanitaire et enregistrent un repli de 9,6% par rapport à 2019.

Enfin, on soulignera la baisse de valeur de certains titres en portefeuille pour 6,5 millions d'euros enregistrés en résultats sur actifs immobilisés, une partie étant due à la crise.

Les **frais généraux**, en légère hausse de 0,8%, sont maîtrisés. Ils se composent des frais de personnel et des charges générales d'exploitation. L'évolution est respectivement de 2,7 millions d'euros pour ce qui est des frais de personnel et quasiment stable pour ce qui est des charges générales d'exploitation (amortissements des investissements inclus),

amenant les coûts de fonctionnement (dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles incluses) à un total de 355,1 millions d'euros.

Le **résultat brut d'exploitation** s'élève à 120,2 millions d'euros au 31 décembre 2020, en baisse de 17,4%.

D'un montant de 26,6 millions d'euros, le coût du risque enregistre une forte augmentation par rapport à 2019 qui a été historiquement bas (-13,1 millions d'euros).

Plus particulièrement, l'année 2020 a été marquée par un fort niveau de dotation (15,3 millions d'euros) sur des encours non douteux mais présentant une augmentation significative du risque de crédit. Pour les contentieux, les dotations se chiffrent à 9,0 millions d'euros sur l'exercice.

Du fait de cette évolution du coût du risque, le résultat d'exploitation est en baisse de 38,7 millions d'euros par rapport à 2019 et s'affiche à 93,6 millions d'euros.

Après prise en compte d'une charge d'impôt sur les sociétés de 20,1 millions d'euros et d'une reprise de 4,3 millions d'euros sur le Fonds pour Risques Bancaires Généraux, le **résultat net social** de l'exercice atteint 71,8 millions d'euros et progresse de 2% par rapport à 2019.

BILAN

(en milliers d'euros)

ACTIF

	31/12/2020	31/12/2019
Caisses, banques centrales	128 750	145 143
Effets publics et valeurs assimilées	539 450	651 531
Créances sur les établissements de crédit	4 433 813	2 179 474
Opérations avec la clientèle	22 082 472	18 863 161
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 623 970	2 639 718
Actions et autres titres à revenu variable	88 103	95 220
Participations et autres titres détenus à long terme	67 163	63 940
Parts dans les entreprises liées	1 060 872	1 039 702
Opérations de crédit-bail et de locations simples	998 024	919 217
Immobilisations incorporelles	862	994
Immobilisations corporelles	219 935	227 161
Autres actifs	198 090	205 130
Comptes de régularisation	71 393	80 629
TOTAL DE L'ACTIF	32 512 897	27 111 020

	HORS BILAN	31/12/2020	31/12/2019
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Engagements de financement		2 288 221	1 876 465
Engagements de garantie		593 399	632 711
Engagements sur titres		1 431	1 082

L'encours de crédits progresse de 17,1%, conséquence essentiellement de l'accroissement des encours de crédits immobiliers et de crédits d'équipement. Il constitue 67,9% du total bilan.

Dans le contexte de la crise sanitaire, près de 12 000 PGE (Prêts garantis par l'Etat) ont été réalisés pour un total de 1 571 millions d'euros.

Les actifs de trésorerie sont en hausse de 36,8%. D'un montant total de 7 814 millions d'euros, ils représentent 24,0% du total bilan.

L'encours de crédit-bail augmente de 8,6% (+ 4,2% en 2019).

Les titres de participation (1 128 millions d'euros), principalement constitués de titres BPCE, progressent de 24 millions d'euros.

Les immobilisations hors crédit-bail diminuent de 3,2%.

PASSIF

	31/12/2020	31/12/2019
Banques centrales	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	5 802 029	4 856 137
Opérations avec la clientèle	22 794 543	18 678 273
Dettes représentées par un titre	417 749	342 663
Autres passifs	174 111	199 888
Comptes de régularisation	286 696	171 175
Provisions	190 772	177 948
Dettes subordonnées	0	0
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	562 813	567 110
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	2 284 184	2 117 826
Capital souscrit	1 190 352	1 082 297
Primes d'émission	308 964	308 964
Réserves	656 475	601 074
Ecart de réévaluation	0	0
Provisions réglementées et subventions d'investissement	6 607	5 112
Report à nouveau	50 000	50 000
Résultat de l'exercice (+/-)	71 786	70 379
TOTAL DU PASSIF	32 512 897	27 111 020

	HORS BILAN	31/12/2020	31/12/2019
ENGAGEMENTS REÇUS			
Engagements de financement		0	1000
Engagements de garantie		1 804 866	1 824 246
Engagements sur titres		1 431	1 082

Les dépôts collectés auprès de la clientèle sont en forte progression (+22,0%) soutenus par le dynamisme du réseau. Ils représentent 70,1% du total bilan.

Les capitaux propres (hors FRBG) sont passés de 2 118 millions d'euros à 2 284 millions d'euros, soit + 166 millions d'euros étant donné les éléments majeurs suivants :

- La collecte de parts sociales réalisée en 2020 (+ 108 millions d'euros).
- Le résultat 2020 (+ 72 millions d'euros).
- La déduction de 15,0 millions d'euros de distribution d'intérêts aux parts sociales au titre de 2019.

Les capitaux propres progressent (+7,9%) sous l'effet conjugué de la mise en réserve de résultat et de la collecte de parts sociales. Ils représentent 7,0% du total bilan.

Du fait de la reprise effectuée sur ce poste, le Fonds pour Risques Bancaires Généraux diminue légèrement de 0,8%. Il représente 1,7% du total bilan.

Les emprunts de trésorerie affichent une hausse de 19,6% et représentent 19,1% du total bilan.

FONDS PROPRES ET SOLVABILITÉ

GESTION DES FONDS PROPRES

Définition du ratio de solvabilité

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la réglementation Bâle 3 est entrée en vigueur. Les ratios de solvabilité sont ainsi présentés selon cette réglementation pour les exercices 2019 et 2020. Les définitions ci-après sont issues de la réglementation Bâle 3 dont les dispositions ont été reprises dans la directive européenne 2013/36/EU (CRDIV) et le règlement n°575/2013 (CRR) du Parlement Européen et du Conseil. Tous les établissements de crédit de l'Union Européenne sont soumis au respect des exigences prudentielles définies dans ces textes depuis le 1^{er} janvier 2014.

Les établissements de crédit assujettis sont tenus de respecter en permanence :

- un ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (ratio CET1),
- un ratio de fonds propres de catégorie 1 (ratio T1), correspondant au CET1 complété des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1),
- un ratio de fonds propres globaux, correspondant au Tier 1 complété des fonds propres de catégorie 2 (Tier 2).

Auxquels viennent s'ajouter les coussins de capital soumis à discrétion nationale du régulateur. Ils comprennent :

- un coussin de conservation,
- un coussin contra-cyclique,
- un coussin pour les établissements d'importance systémique.

A noter, les deux premiers coussins cités concernent tous les établissements sur base individuelle ou consolidée.

Les ratios sont égaux au rapport entre les fonds propres et la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit et de dilution ;
- des exigences en fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel multipliées par 12,5.

Jusqu'au 31 décembre 2019, ces ratios ont fait l'objet d'un calcul transitoire, dans le but de gérer progressivement le passage de Bâle 2,5 à Bâle 3.

Les établissements de crédit sont tenus de respecter les niveaux minimum de ratio suivants :

- ratios de fonds propres avant coussins : depuis 2015, le ratio minimum de fonds propres de base de catégorie 1 (ratio CET1) est de 4,5%. De même, le ratio minimum de fonds propres de catégorie 1 (ratio T1) est de 6%. Enfin, le ratio minimum de fonds propres globaux (ratio global) est de 8%.
- coussins de fonds propres : leur mise en application fut progressive depuis 2016 pour être finalisée en 2019 :
 - Le coussin de conservation de fonds propres de base de catégorie 1 est désormais égal à 2,5% du montant total des expositions au risque.
 - Le coussin contra-cyclique est égal à une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD) des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation de l'établissement. En raison de la crise sanitaire, le Haut Conseil de Stabilité Financière a abaissé le taux du coussin contra-cyclique de la France à 0% pour l'année 2020.
- Pour l'année 2020, les ratios minimum de fonds propres à respecter sont ainsi de 7% pour le ratio CET1, 8,50% pour le ratio Tier 1 et 10,50% pour le ratio global de l'établissement.

Responsabilité en matière de solvabilité

En premier lieu, en tant qu'établissement de crédit, chaque entité est responsable de son niveau de solvabilité, qu'elle doit maintenir au-delà de la norme minimale réglementaire. Chaque établissement dispose à cette fin de différents leviers : émission de parts sociales, mises en réserves lors de l'affectation du résultat annuel, emprunts subordonnés, gestion des risques pondérés.

En second lieu, du fait de son affiliation à l'organe central du Groupe, sa solvabilité est également garantie par BPCE SA (cf. code monétaire et financier, art. L511-31). Ainsi, le cas échéant, l'établissement peut bénéficier de la mise en œuvre du système de garantie et de solidarité propre au Groupe BPCE (cf. code monétaire et financier, art. L512-107 al. 6), lequel fédère les fonds propres de l'ensemble des établissements des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne.

Les fonds propres globaux de l'établissement sont, selon leur définition réglementaire, ordonnancés en trois catégories : des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1), des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) et des fonds propres de catégorie 2 (T2) ; catégories desquelles sont déduites des participations dans d'autres établissements bancaires (pour l'essentiel, la participation au capital de BPCE SA). Au 31 décembre 2020, les fonds propres globaux de l'établissement s'établissent à 2 320 millions d'euros.

COMPOSITION DES FONDS PROPRES

Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) :

Les fonds propres de base de catégorie 1 «Common Equity Tier 1, CET1» de l'établissement correspondent pour l'essentiel au capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves et aux résultats non distribués. Ils tiennent compte des déductions liées notamment aux actifs incorporels, aux impôts différés dépendant de bénéfices futurs, aux filtres prudentiels, aux montants négatifs résultant d'un déficit de provisions par rapport aux pertes attendues et aux participations sur les institutions bancaires, financières et assurance éligibles en suivant les règles relatives à leurs franchises et à la période transitoire.

Au 31 décembre 2020, les fonds propres CET1 de l'établissement sont de 2 308 millions d'euros :

- le capital social de l'établissement s'élève à 1 192 millions d'euros au 31 décembre 2020 avec une progression de 108 millions d'euros sur l'année liée à la collecte nette de parts sociales et à la distribution des intérêts des parts sociales sous forme de parts sociales.
- les déductions s'élèvent à 673 millions d'euros au 31 décembre 2020. Notamment, l'établissement étant actionnaire de BPCE SA, le montant des titres détenus vient en déduction de ses fonds propres au motif qu'un même euro de fonds propres ne peut couvrir des risques dans deux établissements

différents. D'autres participations de l'établissement viennent également en déduction de ses fonds propres pour un total de 6 millions d'euros. Il s'agit pour l'essentiel de participations dans I-BP.

Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) :

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 «Additional Tier 1, AT1» sont composés des instruments subordonnés émis respectant les critères restrictifs d'éligibilité, les primes d'émission relatives aux éléments de l'AT1 et les déductions des participations sur les institutions bancaires, financières et assurance éligibles en suivant les règles relatives à leurs franchises et à la période transitoire.

Au 31 décembre 2020, l'établissement ne dispose pas de fonds propres AT1.

Fonds propres de catégorie 2 (T2) :

Les fonds propres de catégorie 2 correspondent aux instruments de dette subordonnée d'une durée minimale de 5 ans. Au 31 décembre 2020, l'établissement dispose de fonds propres Tier 2 pour un montant de 12 millions d'euros.

Circulation des Fonds Propres

Le cas échéant, l'établissement a la possibilité de solliciter BPCE SA pour renforcer ses fonds propres complémentaires (Tier 2), par la mise en place de prêts subordonnés, remboursables (PSR) ou à durée indéterminée (PSDI).

Gestion du ratio de l'établissement

La structure financière de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne est très solide, avec un ratio de solvabilité de 21,58% au 31 décembre 2020, de plus du double de l'exigence réglementaire.

Tableau de composition des fonds propres

BPALC (périmètre prudentiel en millions d'euros)	31/12/2020
Capital	1 192
Primes d'émission	327
Réserves éligibles	1 437
Résultat	106
Intérêts minoritaires	16
OCI	-97
Filtres prudentiels	2
Immobilisations incorporelles et goodwill	-11
Différence négative entre provisions et EL (sains)	-31
Actifs d'impôts différés	0
Evaluation prudente	0
Déduction fonds propres (Participations - Franchise)	-606
Déductions autres	0
Eléments de déduction excédents AT1	-27
FONDS PROPRES CET1	2 308
FONDS PROPRES AT1	0
TSR	0
Différence négative entre Provisions et EL (DTX)	11
Déduction TSSDI	0
Autres (dont ajustements transitoires)	1
Fonds propres Tier 2	12
TOTAL FONDS PROPRES PRUDENTIELS	2 320

EXIGENCES DE FONDS PROPRES

Définition des différents types de risques

Pour les besoins du calcul réglementaire de solvabilité, trois types de risques doivent être mesurés : les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels. Ces risques sont calculés respectivement à partir des encours de crédit, du portefeuille de négociation et du produit net bancaire de l'établissement.

En appliquant à ces données des méthodes de calcul réglementaires, on obtient des montants de risques dits « pondérés ». Les exigences en fonds propres sont égales à 8% du total de ces risques pondérés.

Au 31 décembre 2020, les risques pondérés de l'établissement étaient de 10 752 millions d'euros selon la réglementation Bâle 3 (soit 860 millions d'euros d'exigences de fonds propres).

A noter, la réglementation Bâle 3 a introduit un montant d'exigences en fonds propres supplémentaire :

- Au titre de la Crédit Value Adjustment (CVA) : la CVA est une correction comptable du Mark to Market des dérivés pour intégrer le coût du risque de contrepartie qui varie

avec l'évolution de la qualité de crédit de la contrepartie (changement de spreads ou de ratings). La réglementation Bâle 3 prévoit une exigence supplémentaire de fonds propres destinée à couvrir le risque de volatilité de l'évaluation de crédit.

- Au titre des Chambres de Compensation Centralisées (CCP) : afin de réduire les risques systémiques, le régulateur souhaite généraliser l'utilisation des CCP sur le marché des dérivés de gré à gré tout en encadrant la gestion des risques de ces CCP avec des pondérations relativement peu élevées.

Les établissements sont exposés aux CCP de deux manières :

- Pondération de 2% pour les opérations qui passent par les CCP (pour les produits dérivés et Instruments Financiers à Terme).
- Pour les entités membres compensateurs de CCP, exigences en fonds propres pour couvrir l'exposition sur le fonds de défaillance de chaque CCP.
- Au titre des franchises relatives aux IDA (Impôts Différés à l'Actif du bilan) correspondant aux bénéfices futurs liés à des différences temporelles et aux participations financières supérieures à 10%.

Tableau des exigences en fonds propres et risques pondérés

BPALC (périmètre prudentiel en millions d'euros) au 31 décembre 2020

Exigences de fonds propres	860
Exigences en fonds propres au titre du risque de crédit, de contrepartie, de dilution et de positions de négociation non dénouées	785
Dont exigence en fonds propres par catégories d'exposition traitées en approche standard du risque de crédit	134
Dont exigence en fonds propres par catégories d'exposition traitées en approche de notation interne fondation du risque de crédit	297
Dont exigence en fonds propres par catégories d'exposition traitées en approche de notation interne avancée du risque de crédit	200
Dont actions (IRB)	129
Dont autres actifs ne correspondant pas à des obligations d'achat	24
Exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels	76





**LES RAPPORTS
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

LE RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

63 Rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine-Cedex - France

KPMG S.A.

Tour Eqho
2 Avenue Gambetta - CS 60055
92066 Paris La Défense

BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE

3, rue François de Curel
57000 Metz

A l'Assemblée Générale de la Banque Populaire
Alsace Lorraine Champagne,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation

financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable induit par l'application du règlement n°2020-10 de l'Autorité des Normes Comptables relatif à la présentation des emprunts de titres et de l'épargne réglementée tel qu'exposé dans la note 2.2 de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risque de crédit – Dépréciation individuelle et collective

RISQUE IDENTIFIÉ	NOTRE APPROCHE D'AUDIT
<p>La Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne est exposée aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts à la clientèle.</p> <p>Les encours de crédits supportant un risque de contrepartie avéré font l'objet de dépréciations déterminées essentiellement sur base individuelle. Ces dépréciations sont évaluées par le management de votre Banque en fonction des flux futurs recouvrables estimés tenant compte des garanties disponibles sur chacun des crédits concernés.</p> <p>Par ailleurs, votre Banque enregistre, dans ses comptes sociaux, des dépréciations pour pertes de crédit attendues sur les encours présentant une détérioration significative du risque de crédit. Ces dépréciations sont déterminées principalement sur la base de modèles développés par BPCE intégrant différents paramètres (flux attendus sur la durée de vie de l'instrument financier, probabilité de défaut, taux de perte en cas de défaut, informations prospectives). Dans le contexte de crise liée à la pandémie de Covid-19, les modalités de calcul des dépréciations pour pertes de crédit attendues ont connu un certain nombre d'adaptations.</p> <p>Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituait un point clé de l'audit étant donné que les crédits octroyés à la clientèle représentent une part significative du bilan et que les provisions induites constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la direction tant dans la détermination des paramètres et modalités de calculs des dépréciations pour pertes attendues sur les encours présentant une détérioration significative du risque de crédit que dans l'appréciation du niveau de provisionnement individuel des encours de crédits en risque avéré.</p> <p>En particulier dans le contexte de crise liée à la pandémie de Covid-19, nous avons considéré que l'appréciation de l'adéquation du niveau de couverture des risques de crédit par des provisions et le niveau du coût du risque associé constituent une zone d'attention particulière pour l'exercice 2020.</p> <p>Le stock de dépréciations inscrites en moins de l'actif s'élève à 402,6 M€ pour un montant d'encours douteux brut de 823,1 M€ au 31 décembre 2020. Le stock de provisions pour risque de contrepartie inscrites au passif s'établit à 82 M€ pour un montant d'encours non douteux de 21 607,4 M€ au 31 décembre 2020. Le coût du risque sur l'exercice 2020 s'élève à 26,6 M€ (contre 13,1 M€ sur l'exercice 2019). Pour plus de détail sur les principes comptables et les expositions, se référer aux notes 1.5.2.1, 3.9, 4.2.2 et 4.10.2 de l'annexe aux comptes annuels.</p>	<p>Dépréciation des encours de crédits non douteux présentant une détérioration significative du risque de crédit :</p> <p>Nos travaux ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - constater l'existence d'un dispositif de contrôle interne permettant une actualisation à une fréquence appropriée des notations des différents encours de crédits, - apprécier les travaux des auditeurs de la consolidation du Groupe BPCE qui, en lien avec leurs experts et spécialistes : <ul style="list-style-type: none"> • ont apprécié l'existence d'une gouvernance revoyant à une fréquence appropriée le caractère adéquat des modèles de dépréciations, les paramètres utilisés pour le calcul des dépréciations ; • ont testé l'efficacité opérationnelle des contrôles portant sur les adaptations apportées aux modalités de calcul des dépréciations pour pertes de crédit attendues dans le contexte de crise liée à la pandémie de Covid-19 ; • ont apprécié le niveau approprié de ces paramètres utilisés pour les calculs des dépréciations au 31 décembre 2020, • ont effectué des contre-calculs sur les principaux portefeuilles de crédits. <p>Dépréciation sur encours de crédits douteux et douteux compromis</p> <p>Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons d'une manière générale, testé l'efficacité opérationnelle du dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la détermination des dépréciations et provisions afférentes sur base individuelle.</p> <p>Nos travaux ont consisté à apprécier la qualité du dispositif de suivi des contreparties sensibles, douteuses et contentieuses ; du processus de revue de crédit ; du dispositif de valorisation des garanties. Par ailleurs, sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risques, nous avons réalisé des calculs contradictoires des montants de provisions.</p>

Valorisation des titres BPCE

RISQUE IDENTIFIÉ	NOTRE APPROCHE D'AUDIT
<p>Le Groupe BPCE est un groupe coopératif dont les sociétaires sont propriétaires des deux réseaux de banque de proximité : les 14 Banques Populaires et les 15 Caisses d'Epargne. Chacun des deux réseaux est détenteur à parité de BPCE, l'organe central du Groupe.</p> <p>La valeur des titres de l'organe central, classés en titres de participation, a été déterminée en calculant un actif net réévalué qui intègre la réévaluation des principales filiales de BPCE, les actifs incorporels détenus par BPCE et les charges de structure de l'organe central.</p> <p>La valorisation des principales filiales est basée sur les prévisions pluriannuelles actualisées des flux de dividendes attendus (DDM) qui s'appuient sur les projections financières à moyen terme préparées par les entités concernées dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle du Groupe BPCE et établis pour les besoins du pilotage du Groupe.</p> <p>Nous avons considéré que la valeur des titres BPCE S.A. constitue un point clé de l'audit en raison de la significativité de cette estimation comptable au sein du bilan de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne.</p> <p>La valeur nette comptable des titres BPCE s'élève à 954,3 M€ au 31 décembre 2020.</p> <p>Pour plus de détail sur les principes comptables, se référer aux notes 1.3, 4.4.1 et 4.4.2 de l'annexe aux comptes annuelles.</p>	<p>Les travaux de valorisation des titres BPCE sont réalisés par les équipes d'évaluation de l'organe central. De ce fait, les procédures d'audit nécessaires à la validation de ces travaux sont menées à notre demande par le collège des auditeurs de l'organe central, dont nous revoyons les conclusions pour les besoins de notre audit.</p> <p>Ainsi, à réception des conclusions, nous nous assurons de la démarche d'audit qu'ils ont mise en oeuvre et faisons une revue critique de ces conclusions. Dans le cadre des travaux réalisés, les auditeurs de l'organe central font appel à l'expertise des équipes Evaluation et Modèles de chaque cabinet.</p> <p>Les travaux menés ont consisté principalement en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'obtention et la revue critique des plans d'affaires des filiales et des principales participations particulièrement dans un environnement d'incertitude lié à la crise Covid-19, et l'analyse des taux d'actualisation, de croissance et de rémunération des fonds propres retenus en fonction du profil de chaque entité ; - la validation des paramètres et hypothèses retenus pour déterminer les éléments constitutifs des coûts de structure et de la trésorerie centrale relatifs à l'activité de l'organe central BPCE S.A. valorisés sur la base de données prévisionnelles ; - un contre-calcul des valorisations ; - l'appréciation de l'absence d'indices ou d'éléments factuels susceptibles de remettre en cause significativement la valorisation des actifs incorporels déterminée par un expert indépendant au cours de l'exercice, dont le rapport a fait l'objet d'une prise de connaissance et d'une revue critique au cours de nos travaux de l'exercice.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne par l'Assemblée Générale du 19 mai 2016 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et par l'Assemblée Générale du 28 avril 2020 pour le cabinet KPMG S.A.

Au 31 décembre 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 5^{ème} année de sa mission sans interruption, et le cabinet KPMG S.A. dans la 1^{ère} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence

ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant

notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 19 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Agnès HUSSHERR
Associée

KPMG S.A.



Xavier de CONINCK
Associé

KPMG S.A.



Arnaud BOURDEILLE
Associé

LE RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

63 Rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine-Cedex - France

KPMG S.A.

Tour Egho
2 Avenue Gambetta - CS 60055
92066 Paris La Défense

BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE

3, rue François de Curel
57000 Metz

A l'Assemblée Générale de la Banque Populaire
Alsace Lorraine Champagne,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en oeuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Dépréciation des prêts et créances (statuts 1, 2 et 3)

RISQUE IDENTIFIÉ	NOTRE APPROCHE D'AUDIT
<p>Le Groupe Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne est exposé aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts à la clientèle.</p> <p>Conformément au volet « dépréciation » de la norme IFRS 9, le Groupe Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne constitue des dépréciations et provisions destinées à couvrir les risques attendus (encours en statuts 1 et 2) ou avérés (encours en statut 3) de pertes.</p> <p>Les règles de dépréciation des pertes attendues imposent la constitution d'un premier statut de dépréciation matérialisant une perte attendue à 1 an dès l'origination d'un nouvel actif financier ; et d'un second statut matérialisant une perte attendue à maturité, en cas de dégradation significative du risque de crédit.</p> <p>Ces dépréciations pour pertes attendues (statuts 1 et 2) sont déterminées principalement sur la base de modèles développés par BPCE intégrant différents paramètres (PD, LGD, informations prospectives, ...).</p> <p>Dans le contexte inédit de crise liée à la pandémie de Covid-19, les modalités de calcul des dépréciations pour pertes de crédit attendues ont nécessité un certain nombre d'adaptations tel que précisé dans la note 1.5.2.1.</p> <p>Ces dépréciations pour pertes attendues sont complétées le cas échéant par des dotations sur base sectorielle au regard de spécificités locales.</p> <p>Les encours de crédits supportant un risque de contrepartie avéré (statut 3) font l'objet de dépréciations déterminées essentiellement sur base individuelle. Ces dépréciations sont évaluées par la direction de votre Banque en fonction des flux futurs recouvrables estimés tenant compte des garanties disponibles sur chacun des crédits concernés.</p> <p>Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituait un point clé de l'audit étant donné que les provisions induites constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la direction tant dans le rattachement des encours de crédits aux différents statuts et dans la détermination des paramètres et modalités de calculs des dépréciations pour les encours en statuts 1 et 2, que dans l'appréciation du niveau de provisionnement individuel des encours de crédits en statut 3.</p> <p>En particulier dans le contexte de crise liée à la pandémie de Covid-19, nous avons considéré que l'appréciation de l'adéquation du niveau de couverture des risques de crédit par des provisions et le niveau du coût du risque associé constituent une zone d'attention particulière pour l'exercice 2020.</p>	<p>Dépréciation des encours de crédits en statuts 1 et 2</p> <p>Nos travaux ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à nous assurer de l'existence d'un dispositif de contrôle interne permettant une actualisation à une fréquence appropriée des notations des différents encours de crédits ; - en une revue critique des travaux des auditeurs de la consolidation du Groupe BPCE qui, en lien avec leurs experts et spécialistes : <ul style="list-style-type: none"> • se sont assurés de l'existence d'une gouvernance revoyant à une fréquence appropriée le caractère adéquat des modèles de dépréciations, les paramètres utilisés pour le calcul des dépréciations, et analysant les évolutions des dépréciations au regard des règles IFRS 9 ; • ont réalisé des contrôles portant sur les adaptations apportées aux modalités de calcul des dépréciations pour pertes de crédit attendues dans le contexte de crise liée à la pandémie de Covid-19 ; • ont apprécié le niveau approprié des paramètres utilisés pour les calculs des dépréciations ; • ont effectué des contre-calculs sur les principaux portefeuilles de crédits ; • ont testé l'efficacité opérationnelle des contrôles du dispositif informatique dans son ensemble mis en place par le Groupe BPCE avec notamment une revue des contrôles généraux informatiques, des interfaces et des contrôles embarqués au titre des données spécifiques visant à traiter l'information relative à IFRS 9. <p>Par ailleurs, nous sommes assurés de la correcte documentation et justification des provisions sectorielles comptabilisées dans votre Banque.</p> <p>Dépréciation des encours de crédit en statut 3</p> <p>Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons d'une manière générale, examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la détermination des dépréciations et provisions afférentes sur base individuelle.</p> <p>Nos travaux ont consisté à apprécier la qualité du dispositif de suivi des contreparties sensibles, douteuses et contentieuses ; du processus de revue de crédit ; du dispositif de valorisation des garanties. Par ailleurs, sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risques, nous avons réalisé des analyses contradictoires des montants de provisions.</p> <p>Nous avons également revu l'information détaillée en annexe requise par la norme IFRS 9 au titre du volet « dépréciation » au 31 décembre 2020.</p>

Dépréciation des prêts et créances (statuts 1, 2 et 3) (suite)

RISQUE IDENTIFIÉ	NOTRE APPROCHE D'AUDIT
<p>Les prêts et créances bruts sur la clientèle s'établissent à 26 907 M€ pour un total bilan de 34 762 M€ au 31 décembre 2020.</p> <p>Le stock de dépréciations sur les encours de crédits et assimilés s'élève à 590 M€ dont 48 M€ au titre du statut 1, 83 M€ au titre du statut 2 et 462 M€ au titre du statut 3.</p> <p>Le coût du risque sur l'exercice 2020 s'élève à 53 M€ au 31 décembre 2020 (contre 34 M€ au 31 décembre 2019) dont 3,5 M€ au titre des provisions complémentaires sur base sectorielle.</p> <p>Pour plus de détail sur les principes comptables et les expositions, se référer aux notes 5.5.3, 5.14.1, 7.1.1, 7.1.2.3, 7.1.2.4 et 7.1.2.5 de l'annexe aux comptes consolidés. Les impacts de la crise Covid-19 sur le risque de crédit sont mentionnés dans la note 1.5.2.1.</p>	

Valorisation des titres BPCE

RISQUE IDENTIFIÉ	NOTRE RÉPONSE
<p>Le Groupe BPCE est un groupe coopératif dont les sociétaires sont propriétaires des deux réseaux de banque de proximité : les 14 Banques Populaires et les 15 Caisses d'Épargne. Chacun des deux réseaux est détenteur à parité de BPCE, l'organe central du Groupe.</p> <p>La valeur des titres de l'organe central, classés en titres à la juste valeur par OCI non recyclables, a été déterminée en calculant un actif net réévalué qui intègre la réévaluation des principales filiales de BPCE.</p> <p>Leur valorisation est basée sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour Natixis et CNP Assurances, une approche multicritère combinant valeurs boursières objectifs de cours publiés par les analystes et le cas échéant autres prix résultants de transactions récentes ; - pour les autres filiales non cotées, les prévisions pluriannuelles actualisées des flux de dividendes attendus (DDM) déterminées à partir des plans d'affaires. <p>L'actif net réévalué de BPCE intègre les actifs incorporels détenus par BPCE, qui ont fait l'objet d'un exercice de valorisation par un expert indépendant, ainsi que les charges de structure de l'organe central. Cette juste valeur est classée au niveau 3 de la hiérarchie. Nous avons considéré que la valeur des titres BPCE S.A. constitue un point clé de l'audit en raison de la significativité de cette estimation comptable dans les comptes consolidés de votre Banque.</p> <p>Au 31 décembre 2020, la juste valeur des titres BPCE détenus par le Groupe s'élève à 878,9 M€ dont -75,5 M€ comptabilisés en gains et pertes directement en capitaux propres.</p> <p>Pour plus de détails sur les principes comptables et les expositions, se référer aux notes 1.3, 1.4, 5.4, 5.18, 7.1.2.3 et 9 de l'annexe aux comptes consolidés.</p>	<p>Les travaux de valorisation des titres BPCE sont réalisés par les équipes d'évaluation de l'organe central. De ce fait, les procédures d'audit nécessaires à la validation de ces travaux sont menées à notre demande par le collège des auditeurs de l'organe central, dont nous revoyons les conclusions pour les besoins de notre audit.</p> <p>Ainsi, à réception des conclusions, nous nous assurons de la démarche d'audit qu'ils ont mise en oeuvre et faisons une revue critique de ces conclusions. Dans le cadre des travaux réalisés, les auditeurs de l'organe central font appel à l'expertise des équipes Evaluation et Modèles de chaque cabinet.</p> <p>Les travaux menés ont consisté principalement en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une analyse de la pertinence de la méthodologie et des paramètres retenus pour valoriser Natixis et CNP Assurances ; pour les autres filiales non cotées, l'obtention et l'examen critique des valorisations, des plans d'affaires et l'analyse des paramètres retenus en fonction du profil de chaque entité, particulièrement dans un environnement d'incertitude lié à la crise Covid-19, et un contre-calcul des valorisations ; - la validation des paramètres et hypothèses retenus pour déterminer les éléments constitutifs des coûts de structure et de la trésorerie centrale relatifs à l'activité de l'organe central BPCE S.A. valorisés sur la base de données prévisionnelles ; - l'appréciation de l'absence d'indices / d'éléments factuels susceptibles de remettre en cause significativement la valorisation des actifs incorporels déterminée par un expert indépendant au cours de l'exercice, dont le rapport a fait l'objet d'une prise de connaissance et d'une revue critique au cours de nos travaux de l'exercice.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne par l'Assemblée Générale du 19 mai 2016 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et par l'Assemblée Générale du 28 avril 2020 pour le cabinet KPMG S.A.

Au 31 décembre 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 5^{ème} année de sa mission sans interruption, et le cabinet KPMG S.A. dans la 1^{ère} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour

fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 19 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Agnès HUSSHERR
Associée

KPMG S.A.



Xavier de CONINCK
Associé

KPMG S.A.



Arnaud BOURDEILLE
Associé

LE RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

KPMG S.A.

Tour Egho
2 Avenue Gambetta - CS 60055
92066 Paris La Défense

Commissaire aux comptes Membre
de la compagnie régionale

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

63 Rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine-Cedex - France

Commissaire aux comptes Membre de la
compagnie régionale de Versailles et du Centre

BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE

3, rue François de Curel - 57000 Metz
Capital social : 1 190 351 655 €

A l'Assemblée Générale de la Banque Populaire
Alsace Lorraine Champagne,

En notre qualité de Commissaires aux comptes
de votre société, nous vous présentons notre
rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la
base des informations qui nous ont été données,
les caractéristiques, les modalités essentielles
ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour
la société des conventions dont nous avons
été avisés ou que nous aurions découvertes à
l'occasion de notre mission, sans avoir à nous
prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni
à rechercher l'existence d'autres conventions.
Il vous appartient, selon les termes de l'article
R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier
l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces
conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant,
de vous communiquer les informations prévues
à l'article R. 225-31 du code de commerce
relatives à l'exécution, au cours de l'exercice
écoulé, des conventions déjà approuvées par
l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

1. Opération « BPCE SME GEN »

Mandataire concerné : Monsieur Thierry CAHN, Président de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne

Participation à un programme qui consiste en une émission d'obligations collatéralisées par un portefeuille de prêts PME et garanties par le Fonds Européen d'Investissement (FEI) et BPCE SA.

Cette opération a pour objectifs et caractéristiques :

- D'obtenir un financement compétitif dans le secteur des PME en bénéficiant de la garantie du FEI ;
- De conserver le risque du portefeuille de PME qui reste au bilan des établissements ;
- De disposer d'une solution de financement qui puisse être réutilisée.

Au vu des éléments exposés, le Conseil d'Administration de la Société a autorisé la conclusion des conventions suivantes :

- Facility Agreement (contrat de prêt) ;
- Collateral Security Agreement (convention de remises en pleine propriété) ;
- Guarantee and Reimbursement Agreement (convention de remboursement au titre de la garantie) ;
- Commitment Letter (lettre d'engagement) ;
- Documents annexes dans le cadre de cette opération.

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil d'Administration de la BPALC du 13 décembre 2016.

Au cours de l'exercice 2020, ce dispositif a été utilisé pour bénéficier d'un refinancement à hauteur de 109 000 milliers d'euros au prix de EUR 3M + 40 points de base arrêté trimestriellement. Le collatéral mobilisé s'élève à 165 794 milliers d'euros.

2. Cession de créances au titre de la garantie BEI

Il est rappelé que la BEI propose des enveloppes globales destinées à financer des secteurs d'activité bien définis. En contrepartie, les banques du Groupe BPCE doivent désormais apporter des garanties à la BEI sous la forme de cessions de créances.

Dans son ensemble le dispositif de financement s'articule autour :

- de contrats de financement signés entre la BEI et BPCE matérialisant les prêts octroyés par la BEI à BPCE ;
- d'une convention cadre de cession de créances professionnelles entre la BEI et BPCE aux termes de laquelle BPCE s'engage à consentir au profit de la BEI, en garantie des prêts, des cessions de créances éligibles ;
- de contrats d'avance intra groupe entre BPCE et les établissements du Groupe par lesquels BPCE leur reprête les prêts initialement octroyés par la BEI pour financer les investissements éligibles aux financements BEI.

Dans ce contexte, chaque établissement est appelé à conclure avec BPCE une « convention cadre intra-groupe de garantie financière » aux termes de laquelle il s'engagera à faire des remises en pleine propriété à BPCE de créances éligibles à la garantie des avances qui lui sont consenties.

Ces créances éligibles seront utilisées par BPCE pour les besoins des cessions à réaliser au profit de la BEI.

Au 31 décembre 2020, l'engagement donné par la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne s'élève à 2 689 milliers d'euros.

3. Convention de rémunération des collatéraux entre BPCE et les Banques Populaires

L'objet de la convention est de déterminer les modalités de calcul et de paiement par BPCE de la commission de mobilisation rémunérant la remise par les Banques Populaires d'actifs éligibles aux opérations de politique monétaire de la Banque Centrale Européenne.

Cette convention détermine les rémunérations des collatéraux centralisés par les Banques Populaires régionales auprès de BPCE.

Au 31 décembre 2020, les engagements, leurs utilisations et les produits générés sont synthétisés dans le tableau ci-dessous. Le tableau ci-après récapitule également les charges liées à l'utilisation des collatéraux.

Collatéraux utilisés dans les différents dispositifs de refinancement au 31/12/2020

en milliers d'euros	BCE	BEI	ING	CRH	SFH	MHL	HL 2017-05	FCT CL165	FCT HL2018	FCT HL2019	FCT HL2020	TOTAL
Créances mobilisées	4 348	3	156	509	1 723	1 767	309	217	28	39	55	9 154
Refinancements		2	109	357	1 213				21	34	50	1 786

Rémunération du Pool 3G

en milliers d'euros	SFH	REVERST. AU POOL 3G HB	REVERST. AU POOL 3G	REMUN. COLLAT.	TOTAL
Exercice 2020	187	0	0	1	188

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

4. Programme Banques Populaires Covered Bonds – avenant à la Convention-Cadre

Modalités : Au cours de la séance du 12 février 2013, le Conseil d'Administration a approuvé la mise à jour et les modifications de la Convention-Cadre du Programme Banques Populaires Covered Bonds.

Cette modification fait suite à la publication par l'agence de notation Standard and Poor's de nouveaux critères de notation en mai et novembre 2012 et contraint les parties au Programme Banques Populaires Covered Bonds, dont la Banque Populaire d'Alsace, à en modifier la documentation contractuelle.

Il est précisé que la conclusion de l'Avenant à la Convention-Cadre n'est pas de nature à rompre l'équilibre des engagements de la Banque Populaire Alsace sur le plan économique et financier, mais lui permettra de se conformer aux nouveaux critères de notation de Standard and Poor's afin de maintenir la notation AAA du Programme Banques Populaires Covered Bonds.

5. Conventions liées à Banques Populaires Covered Bonds

Convention-Cadre de crédit et garantie financière

Lors de la séance du 28 février 2008, le Conseil d'Administration a approuvé et autorisé la conclusion par la Banque Populaire d'Alsace de la Convention-Cadre en qualité d'emprunteur et de garant.

Avenants aux conventions

Lors de la séance du 18 juin 2009, le Conseil d'Administration a autorisé la conclusion de l'avenant à la Convention-Cadre.

Les Covered Bonds auto-portés ont été rappelés en septembre 2012. En conséquence, l'engagement sur les Covered Bonds ne concerne plus que des refinancements sécurisés.

Ce programme s'est achevé au cours de l'exercice 2018. Plus aucun encours n'est à reporter au 31 décembre 2020.

**6. Conventions d'agrément collectif
conclues avec les sociétés de
cautionnement mutuelle**

Mandataire concerné : Monsieur Dominique WEIN, Directeur Général de la Banque Populaire Lorraine Champagne

Des conventions d'agrément collectif ont été conclues avec les sociétés de caution mutuelle :

- SOCAMA ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE
- SOCAMI ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE
- SOPROLIB ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE

Par ces conventions, ces sociétés accordent l'exclusivité de leur cautionnement à la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne. En contrepartie, elles bénéficient des garanties de liquidité et solvabilité de la part de la Banque.

Au titre de l'exercice 2020, la Banque Populaire Lorraine Champagne n'a versé aucune subvention aux sociétés de caution mutuelle de son périmètre.

**7. Convention avec les filiales de l'ex Banque
Populaire d'Alsace**

Mandataire concerné : Monsieur Dominique WEIN, Directeur Général de la Banque Populaire Lorraine Champagne

Renonciation aux intérêts des découverts, prêts et subventions aux filiales.

Le Conseil d'Administration de la Banque Populaire d'Alsace du 6 décembre 2000 a décidé de ne pas rémunérer les prêts et avances faites par la banque à ses filiales et sous-filiales.

Au titre de l'exercice 2020, aucune filiale ou sous-filiale n'a été concernée par cette convention.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 19 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Agnès HUSSHERR
Associée

KPMG S.A.



Xavier de CONINCK
Associé

KPMG S.A.



Arnaud BOURDEILLE
Associé



BANQUE
POPULAIRE

**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE MIXTE
DU 20 MAI 2021**

LES RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts à hauteur de 184 459 euros entraînant une imposition supplémentaire de 59 064 euros.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le bénéfice de 71 785 560,22 euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	71 785 560,22 €
A la réserve légale	3 589 278,01 €
Solde	68 196 282,21 €

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	50 000 000,00 €
Pour former un bénéfice distribuable de	118 196 282,21 €

Sur lequel l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'attribuer aux parts sociales, au titre de l'exercice 2020 :

Un intérêt de 1,40% soit	15 860 553,74 €
--------------------------	-----------------

Le solde de 102 335 728,47 € étant réparti entre :

Le report à nouveau pour un montant de	50 000 000,00 €
La réserve spéciale pour un montant de	35 309,47 €
Les autres réserves pour un montant de	52 300 419,00 €

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée que cet intérêt est soumis, pour les personnes physiques résidant fiscalement en France, au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30%, composé d'une part d'une imposition forfaitaire à l'impôt sur le revenu au taux de 12,80% et, d'autre part, des prélèvements sociaux applicables au taux de 17,20%. Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour l'application du barème progressif de l'impôt sur le revenu (auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux au taux de 17,20%) exercée dans le cadre de la déclaration de revenu ; étant précisé que cette option est annuelle et globale, dès lors qu'elle s'applique à l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ du PFU perçus ou réalisés par tous les membres du foyer fiscal au cours d'une même année.

L'intérêt versé aux parts sociales ouvre intégralement droit à abattement de 40% pour les sociétaires personnes physiques, lorsque ces derniers optent pour l'assujettissement de cet intérêt au barème progressif de l'impôt sur le revenu, en lieu et place de la taxation au taux forfaitaire de 12,8%.

La mise en paiement des intérêts sera effectuée à compter du 15 juin 2021.

Conformément à la loi, il est rappelé que le montant des distributions effectuées au titre des trois exercices précédents, ainsi que celui des revenus éligibles à la réfaction, ont été les suivants :

Exercices clos	Montant total des intérêts distribués aux parts
2017	14 552 232 €
2018	16 352 280 €
2019	14 976 424 €

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Groupe et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce prend acte des termes de ce rapport.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide en application de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947, de fixer le montant global des indemnités compensatrices du temps consacré à l'administration de la coopérative par les membres et le Président du Conseil à 310 000 euros pour l'année 2021.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire consultée en application de l'article L.511-73 du Code Monétaire et Financier, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 aux catégories de personnel visées à l'article L.511-71 du Code Monétaire et Financier, s'élevant à 6 663 283 euros et concernant 65 personnes.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, sur proposition du Conseil d'Administration, ratifie la radiation des sociétaires, pour perte de l'engagement coopératif en lien avec le critère de l'inactivité depuis 4 années au moins, et ayant fait l'objet d'une décision du Conseil d'Administration à effet du 1^{er} janvier 2021.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constate qu'au 31 décembre 2020, le capital social effectif, c'est-à-dire net des remboursements effectués aux parts sociales, s'élève à 1 190 351 655 euros, qu'il s'élevait à 1 082 297 302 euros au 31 décembre 2019 et qu'en conséquence, il s'est accru de 108 054 353 euros au cours de l'exercice 2020.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Le mandat de la société SECEF représentée par Monsieur Olivier DIETSCH, Commissaires aux comptes suppléant, étant arrivé à expiration, l'Assemblée Générale décide de le renouveler pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2027 sur les comptes clos le 31 décembre 2026.

LES RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier les articles 14, 16, 18, 19, 21, 24, 27, 36, 37.

En conséquence,

- **Article 14** - «Composition du Conseil d'Administration» : Modification relative au nombre d'administrateurs représentants des salariés au sein du Conseil d'Administration. Celui-ci est de deux dès lors que le Conseil d'Administration de la Banque est supérieur à «huit» administrateurs, et non plus à «douze».
- **Article 16** - «Fonctionnement du Conseil d'Administration» : Remplacement du « comité d'entreprise » par le « comité social et économique » / Introduction d'un point rédigé comme suit : « IV – Consultation écrite : Peuvent être adoptées par consultation écrite les décisions relatives à la cooptation d'un administrateur, la mise en conformité des statuts avec les dispositions législatives et réglementaires, la convocation de l'Assemblée

Générale et le transfert du siège social dans le même département », le reste de l'article est inchangé.

- **Article 18** - « Constatation des délibérations – PV – copies – extraits » : Introduction d'un alinéa 2 rédigé comme suit : « Le registre de présence peut être tenu sous forme électronique, dans le respect des dispositions du Code de commerce. », le reste de l'article est inchangé.
- **Article 19** - « Pouvoirs du Conseil d'Administration » : Le point IV est complété comme suit : « Il veille à la prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux de l'activité de la Société. ».
- **Article 21** - « Direction générale de la Société » : Introduction au deuxième alinéa du point I de la mention suivante : « Il gère la Société dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. ».
- **Article 24** - « Indemnisation des administrateurs et du président » Ajout d'un « s » au mot « leur » au premier paragraphe.

- **Article 27** - « Révision coopérative » : L'article est complété des deux alinéas suivants : « Le rapport établi par le réviseur est transmis au directeur général et Conseil d'Administration de la Société, à BPCE ainsi qu'à la FNBP. Il est ensuite mis à la disposition de tous les sociétaires et présenté lors d'une assemblée générale qui en prend acte.

Le réviseur communique le rapport à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. ».

- **Article 36** - « Assemblées Générales Ordinaires » : Suppression de l'étape de ratification par l'Assemblée Générale Ordinaire « Ratifier les radiations prononcées par le conseil pour cause de disparition de l'engagement coopératif ».

- **Articles 36** - « Assemblées Générales Ordinaires » **et 37** - « Assemblées Générales Extraordinaires » : Remplacement de la mention « les abstentions exprimées en assemblée et dans les formulaires de vote par correspondance sont considérées comme des votes contre » par « toute abstention exprimée dans le formulaire de vote par correspondance ou résultant de l'absence d'indication de vote ne sera pas considérée comme un vote exprimé. »

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, en conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent :

1. Adopte article par article puis dans son ensemble le texte des nouveaux statuts qui régiront désormais la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne et dont un exemplaire sera annexé au présent procès-verbal ;
2. Décide que les nouveaux statuts entreront en vigueur à compter de ce jour.

DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, fixe à 1 800 000 000 € (un milliard huit cent millions d'euros) le montant maximum du capital social dans la limite duquel le capital effectif, c'est-à-dire le capital net des remboursements effectués, pourra librement varier à la hausse et donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et modalités légales et réglementaires des émissions.

Ces augmentations se feront soit par émission de parts sociales nouvelles en numéraire, soit par incorporation de réserves dans les limites fixées par la réglementation propre aux Banques Populaires, ces opérations pouvant être réalisées par élévation de la valeur nominale des parts sociales ou par création et distribution gratuite de parts sociales nouvelles ou par emploi simultané et combiné de ces divers procédés.

Cette autorisation est valable pour une durée de cinq ans et prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

TREIZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide, en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, de réserver aux salariés de la société une augmentation de capital en numéraire aux conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

En cas d'adoption de la présente résolution, l'Assemblée décide d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder, dans un délai maximum de 26 mois, à compter de ce jour, à une augmentation de capital d'un montant maximum d'un million d'euros qui sera réservée aux salariés de la société dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise et réalisée conformément aux dispositions des articles L3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail et à fixer les autres modalités de l'augmentation.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal de la présente séance pour l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt ou de publicité.





ANNEXES

LES CONSEILS CONSULTATIFS

MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF ALSACIEN

- **Christian ANDREANI**
Ancien Président HPM
AUTOMOBILES
- **Yves BROUCHET**
Directeur Général HYPROMAT
France
- **Giovanni BUQUICCHIO**
Président Commission de
Venise auprès du Conseil de
l'Europe
- **Cyril COHEN**
Cardiologue
- **Chantal CUTAJAR**
Directrice Générale CEIFAC
- **Bertrand DE JONG**
PDG SAS DAMIEN DE JONG
- **Bernard DIEMER**
Ancien Gérant Sarl Optique
DIEMER
- **Jean-Noël DRON**
Gérant TRASCO
- **Tony FASCIGLIONE**
PDG COMPAGNIE GENERALE
DE VIDEO
- **Christian FATH**
Chirurgien Urologue
- **Michel GABLE**
Président Groupe MGA
- **Luc René GAILLET**
Président Papeterie ZUBER
RIEDER
- **Édouard GENTON**
Président SAS VGSI
- **Tania GENY**
Présidente GENY INTERIM
- **Philippe HEIMBURGER**
Directeur Général
SAS HEIMBURGER
- **Jacques HESS**
Président Centrale Automobile
Strasbourg
- **Isabelle HEUMANN**
Directrice Générale
SA HEUMANN Paul
- **Yves JAKUBOWICZ**
Président ROHAN
INVESTISSEMENT
- **Nicolas JANDER**
Avocat
- **Christophe JUNG**
Président JUNG Logistique
- **Virginie KLINGLER**
Présidente Association des
Forces Actives du Commerce
et de l'Artisanat
- **Jean KLINKERT**
Directeur de Cabinet
Alsace Destination Tourisme
- **Jean-Georges KRETZ**
Professeur des Universités -
Chirurgie vasculaire
- **Didier KUHN**
Gérant ROEDELSPERGER
Joallerie
- **Daniel KUNEGEL**
Président Voyages
LUCIEN KUNEGEL
- **Sonia MABROUKI**
Directrice Générale
LA PREVOYANCE
- **Claude MEYER**
Directeur Général
MICHEL SAS
- **Thierry MEYNLE**
Président du Directoire
DIVALTO SA
- **Catherine MULLER**
Directrice Générale
THIERRY MULLER Paysage
- **Éric RICOU**
Notaire
- **René RITZENTHALER**
Directeur EARL DES 3 SAPINS

- **Richard SAUER**
Président du Directoire KS
Groupe
- **Frank SCHLOSSER**
Pharmacien
- **Jean-Victor SCHUTZ**
Directeur SARL Ruhlmann
Schutz
- **Martine STOFFEL CASTEROT**
Directrice Générale
STOFFEL Chocolatier
- **Laurence STRAUB**
Directrice Générale SAS
DISTRILABO
- **Jean-Louis VINCENTZ**
Président Électricité
VINCENTZ
- **Anne-Marie ZISSWILLER**
Responsable Administratif et
Financier SARL Technochape

MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF LORRAIN

- **Paul ARKER**
Président de l'Association
Mosellane d'Enseignement
Scientifique Technologique et
Economique
- **Christophe BAILLET**
Président SAS Clinique Pasteur
- **Christian BAILLY**
Gouverneur de Metz
- **Stéphane BAILLY**
Président CAR AVENUE
- **Philippe BARRIERE**
Président Directeur Général
SAS BARRIERE
- **Michel BOULANGE**
Président d'Honneur
de la BPALC
- **Jean-Pierre CALZARONI**
Président Directeur Général
KEP TECHNOLOGIES
- **Gilles CAUMONT**
Dirigeant Sté ADISTA
- **Daniel CERUTTI**
Dirigeant WIG France
- **Valérie CREUSOT-RIVIERE**
Directrice Générale de Bois
IMPERIAL
- **Xavier CULOT**
Général
- **Laurent DAP**
Chirurgien
- **Luc DONGE**
Président Fromagerie DONGE
- **Sarah DUKIC JARTY**
Notaire
- **Daniel DUPUIS**
Ancien Président de DUPUIS
SA
- **Jean-Paul DURMEYER**
Président SAS DURMEYER TP
- **Pierre ELMALEK**
Président Directeur Général
du Groupe Maison de la Literie
- **Joël ÉTIENNE**
Président Directeur Général
NUMALLIANCE SAS
- **Véronique FRANCES-VIRTEL**
Notaire
- **Karine GREMLING**
Gérante SARL Gremling TP
- **Jean-Daniel HAMET**
Président Sté MCH Gestion
- **Stéphane HEIT**
Avocat
- **Pierre HILAIREAU**
Ancien Dirigeant de NOVASEP
- **Patricia ISCH MARCHAND**
Experte Comptable



- **Florence JACQUE**
Présidente SA Moulet,
enseigne TOUT FAIRE
MATERIAUX
- **Claude KINTZ**
Consultant
- **Laurent LAJOYE**
PDG Les Bronzes d'Industrie
- **Charles MALMASSON**
Retraité, Malmasson Courtage
SAS
- **Adam MAZUR**
Chargé de Mission
Rayonnement auprès de
Officier général de Zone de
Défense et de Sécurité Est
- **Nicole MERLINO**
Ex PDG Merlino SA
- **Bernard MILER**
Président SA MILER
- **Christine MORIN-ESTEVE**
Enseignante-chercheuse à
l'ICN Business School
- **Christian NOSAL**
Président Fédération des
Bouchers Charcutiers Traiteurs
de la Moselle
- **Hervé OBED**
Président PRO CONSULTANT
INFORMATIQUE
- **Jean-Claude PINGAT**
Président Groupe PINGAT
- **Philippe POREL**
Président HYDRO LEDUC S.A.
- **Anne RIBAYROL-FLESC**
Gérante de PEDON
ENVIRONNEMENT ET
MILIEUX AQUATIQUES
- **Emmanuelle ROUBER**
Huissier de justice
- **Philippe SESTER**
Avocat et Président de Vosges
Économie
- **Daniel SEYER**
Président Fédération de
Boulangerie du Grand Est
- **Jacques THEVENOT**
Professeur retraité de l'ICN
- **Frédéric VENOT**
Président du Cercle
économique lorrain
- **Claude VERVIN**
Président Éditions Claude
VERVIN
- **Delphine VIRGILI**
Gérante Sarl DELPH
Immobilier
- **Laurent WEISBUCH**
Président Sas France Cartes
- **Anne WEIZMAN**
Pharmacie DAUSSAN/
WEIZMAN
- **Nicolas ZITOLI**
Directeur Général Batigère SA

MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF CHAMPENOIS

- **Sophie ALBERTINI**
Huissier
- **Pascal BABOUOT**
Président d'Alpha Laser
- **Francis BECARD**
Directeur Général
de Y Schools et de la
Technopôle de l'Aube en
Champagne
- **Michel BOULANT**
Président de la CMA 51
- **Éric CHATEL**
Directeur de la Fondation
Universitaire de Reims
Champagne-Ardenne
- **Jean-Hervé CHIQUET**
Président du Directoire
Champagne JACQUESSON
- **Catherine CHOPART**
Retraitée COBATY Reims
- **Véronique COLFORT**
Propriétaire Gérante des
Cottages d'Orient
- **Pascal DE GUGLIELMO**
Consultant en Ingénierie
Industrielle
- **David DEROUSSIS**
Président de Helgedis
- **Anne DESVERONNIERES**
Ancienne gérante Attractive
Communications
- **Didier FAGES**
Président SA SOFRALAB
- **Alain GAMBA**
PDG Groupe Gamba et Rota
- **Guillaume GELLE**
Président de l'Université de
Reims Champagne-Ardenne
- **Michel GOBILLOT**
PDG Centre LECLERC
FAGNIÈRES
- **François GOMARIZ**
Président LUSTRAL
- **Frédéric JEAN**
PDG du Groupe LOPPIN et
JEAN
- **Christophe LABRUYÈRE**
Gérant GALLOREMA
- **Robert LARBALETIER**
Ancien PDG du Groupe
LARBALETIER SAS
- **Christophe LEGRAS**
Directeur Général CR BATI
- **Dominique LEMELLE**
Vice-Président Industrie
à la CCI Aube
- **Jean-Louis MALARD**
Président de Champagne
MALARD
- **Vincent MALHERBE**
Directeur Vignoble
et Approvisionnement
chez MOËT & CHANDON
- **Olivier MARTIN**
Directeur Général Coopérative
Vinicole de Baroville
- **Philippe PAPIN**
PDG du Groupe SA TOUFFLIN
- **Vincent PERRIN**
Entreprise MARTIN
- **Éric PETERS**
Président de VAGMEX
- **Dominique PETITCOLIN**
Président La meublerie
champenoise
- **Philippe PIERRE**
Gérant Sarl NOMODOS
- **Christophe PINAY**
Directeur Général Société
des Forges de Froncles
- **Arnaud PINGAT**
Président du GROUPE PINGAT
- **Jean-Claude PLA**
PDG de la société
VINGEANNE TRANSPORTS
- **Émilie QUESNE**
Ancienne Directrice Générale
Biscuits Fossier
- **Quentin RENARD**
Président de AUDEO
- **Gérald RICHARD**
Président Groupe Amplitude
- **Jean-Pierre TENEDOR**
Président de TTR Automobiles
- **Christophe THOMAS**
Gérant Quadri-Cités
- **Maxime VALETTE**
Président de Mvbest

LISTE DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

au 31 décembre 2020

Monsieur Thierry CAHN

- Avocat
- Président du Conseil d'Administration de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne
- Administrateur de NATIXIS SA
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de BPCE SA
- Président du Musée Unterlinden
- Membre du Conseil de Surveillance de la Banque BCP Luxembourg SA

Madame Saloua BENNAGHMOUCH

- Maître de conférence à l'Université de Haute Alsace

Monsieur Michel BRODART

- Président du Directoire de BRODART Industries
- Président de BRODART, TILWEL, de l'Imprimerie de la Halle, BREGER Centre, BREGER Sud, BRODART Illkirch et BRODART Packaging
- Gérant de six Sociétés Civiles Immobilières et d'une Société Civile
- Administrateur de l'association ELIPSO
- Secrétaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Troyes

Monsieur Jean-Baptiste CARLU

- Exploitant agricole à la retraite
- Gérant de la SARL Conseil Entreprise

Madame Emmanuelle CHAMPIGNY

- Directrice Générale des Services à la ville de Metz

Monsieur Yves DUBIEF

- Président de Tenthorey SA
- Président de l'Union des Industries Textiles
- Administrateur de l'Institut Français de la Mode
- Membre du Conseil d'Administration de France Industrie
- Président de la Commission fiscalité du MEDEF
- Invité permanent du Conseil Exécutif du MEDEF

Monsieur Jean-Claude GILG

- Gérant de la Sarl GILG Fils
- Gérant de la SCI RJCF
- Conseiller Prud'homme

Madame Éliane GINGLINGER

- Gérante GINGLINGER - FIX
- Administratrice et fondatrice de l'association « DiVINES d'Alsace »
- Membre du Grand Conseil de la « Confrérie Saint-Etienne d'Alsace »
- Administratrice Office de Tourisme du pays d'Eguisheim et de Rouffach
- Administratrice du SYNVIRA (Syndicat des Vignerons Indépendants d'Alsace)

Madame Élodie HIGONET CHAPUY

- Directrice Générale de la SAS Champagne Chapuy
- Présidente de la Coopérative Viticole COOP EPR

Monsieur Pascal KNEUSS

- Président Chambre Départementale des Vosges
- Vice-Président de la Chambre régionale Grand Est
- Maître Artisan boucher, traiteur, charcutier
- Président de Gestelia Vosges Lorraine (Centre de Gestion)

Madame Stéphanie MICHAELI

- Directrice Générale de Mephisto

Madame Sylvie PETIOT

- Présidente du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) du Grand Est
- Membre du Conseil d'Administration de l'Association Lorraine d'Aide aux Handicapés, ALAGH Nancy
- Membre du Conseil d'Administration du MEDEF de Meurthe et Moselle
- Membre du Conseil d'Administration de la SEM Nancy Défi
- Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Départementale du BTP
- Membre du Conseil d'Administration de la Fédération grande région du Bâtiment
- Membre du Conseil d'Administration de la Société Lorraine d'Habitat
- Membre du Conseil d'Administration du Grand Est 3F Action logement

Monsieur Jean-Pierre PROCUREUR

- Gérant de PROJEC (S.A.R.L.)
- Juge consulaire au Tribunal de Commerce de Chaumont
- Membre du Conseil de Surveillance de la Banque BCP Luxembourg SA
- Membre du Conseil de Surveillance de la SCI FRUCTIPIERRE
- Membre du Conseil de Surveillance de la SCI AESTIAM PIERRE RENDEMENT
- Administrateur de l'OPHLM « Chaumont Habitat »

Madame Christiane ROTH

- Présidente de la Délégation de Colmar de la Chambre de Commerce Alsace Eurométropole et du Parc des Expositions de Colmar (filiale de la CCI)

- Membre du bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Est
- Gérante de la Société PARTY CENTER Holding
- Vice-Présidente du Silo de Colmar Neuf-Brisach
- Administratrice de l'IUT de Colmar

Madame Michèle WALTER

- Présidente de la SAS Electrification de l'Est
- Présidente de la Commission Permanente - Commission Marché - CCI Strasbourg
- Membre titulaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Est

Monsieur Jean-Marc WECKNER

- Administrateur représentant des salariés de la BPALC

Monsieur Mathieu ZOBLER

- Administrateur représentant des salariés de la BPALC

Monsieur Dominique WEIN

- Directeur Général de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne
- Administrateur de BPCE International et Outre-Mer
- Administrateur de la Compagnie Européenne de Garanties et de Cautions
- Secrétaire de la Fédération Nationale des Banques Populaires
- Président du Conseil d'Administration de la Société Critel Télésurveillance
- Président du Conseil de Surveillance de Banque BCP Luxembourg SA
- Président du Conseil d'Administration du GIE BPCE Achats
- Administrateur de SURASSUR
- Administrateur de I-BP
- Administrateur BPCE Assurances
- Administrateur de IP-BP
- Administrateur de BATIGERE
- Vice-Président FBF Grand Est

LA LISTE DES AGENCES

GESTION PRIVÉE

ALSACE NORD

Villa Brant, 4, place Sébastien Brant – Strasbourg
03 88 62 73 58

ALSACE SUD

28, avenue du Général Leclerc – Mulhouse
03 89 31 64 69

LORRAINE NORD

4, place du Général de Gaulle – Metz
03 87 37 71 06

E-BANQUE

E-AGENCE METZ

3, rue François de Curel – Metz

E-AGENCE CLIENTELE EXPATRIEE

3, rue François de Curel – Metz

E-AGENCE CLIENTELE PRIVEE

3, rue François de Curel – Metz



LORRAINE SUD

2, rue Hermite – Nancy
03 54 22 51 76

CHAMPAGNE

20, cours Langlet – Reims
03 26 05 30 75

E-AGENCE MILITAIRES-FONCTION PUBLIQUE

3, rue François de Curel – Metz

E-AGENCE STRASBOURG

1A, place de Haguenau – Strasbourg

CENTRE D'AFFAIRES ENTREPRISES

ALSACE NORD

1A, place de Haguenau - Strasbourg

ALSACE SUD

28, avenue du Général Leclerc - Mulhouse
Antenne à Colmar

LORRAINE NORD

4, place du Général de Gaulle - Metz
Antenne à Sarreguemines

LORRAINE SUD

2, rue Hermite - Nancy
Antenne à Epinal

CHAMPAGNE

20, cours Langlet - Reims
Antenne à Troyes

CENTRE D'AFFAIRES AGRICULTURE VITICULTURE

ALSACE

41, avenue Georges Clémenceau - Colmar
Antennes à Saverne et Altkirch

MOSELLE

56, route de Woippy - Metz

MEURTHE-ET-MOSELLE ET VOSGES

171, avenue du Général Leclerc
Vandœuvre-lès-Nancy

MEUSE

1, rue Beurepaire - Verdun

MARNE

2, rue du Docteur Fagne - Châlons-en-Champagne
Antennes à Vertus et Verzy

AUBE ET HAUTE-MARNE

16, place de la Libération - Troyes
Antenne à Les Riceys

CENTRE D'AFFAIRES DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

3, rue François de Curel - Metz

CENTRE D'AFFAIRES DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

1A, place de Haguenau - Strasbourg



ALSACE

BAS-RHIN (67)

Strasbourg Ancienne Douane

1, rue du Vieux Marché aux Poissons

Strasbourg Boulevard d'Anvers

26a, boulevard d'Anvers

Strasbourg Contades

19a, avenue de la Paix

Strasbourg Cronembourg

2-4, route d'Oberhausbergen

Strasbourg Esplanade

11, place de l'Esplanade

Strasbourg Francs Bourgeois

10, rue des Francs Bourgeois

Strasbourg Koenigshoffen

96, route des Romains

Strasbourg Meinau

173, avenue de Colmar

Strasbourg Musau

52, rue de Ribeauvillé

Strasbourg Neudorf

88, route du Polygone

Strasbourg Neuhof

68c, route d'Altenheim

Strasbourg Parlement Européen

1, avenue Robert Schumann

Strasbourg Place des Halles

14, rue Sébastopol

Strasbourg Roberstau

73, rue Boecklin

Strasbourg Saint-Pierre

2, rue du 22 Novembre

Barr

16, rue Taufflieb

Benfeld

5, rue du Général de Gaulle

Bischheim

65, route de Bischwiller

Bischwiller

26, rue Raymond Poincaré

Brumath

13, rue Raymond Poincaré

Drusenheim

18, rue du Général de Gaulle

Eckbolsheim

4, rue Jean Monnet

Erstein

34, rue du Général de Gaulle

Haguenau

4a, rue de la Moder

Illkirch-Graffenstaden

205, route de Lyon

Ingwiller

50, rue du Maréchal Foch

Lauterbourg

25, rue du Général Mittelhauser

Lingolsheim

89, rue du Maréchal Foch

Marlenheim

52, rue du Général de Gaulle

Molsheim

2-4, rue de Strasbourg

Mutzig

27, rue du Maréchal Foch

Niederbronn-les-Bains

1, rue du Général de Gaulle

Obernai

18, rue du Marché

Pfaffenhoffen

16, rue du Docteur Albert Schweitzer

Rosheim

48, rue du Général de Gaulle

Sarre-Union

2, rue du Maréchal Foch

Saverne

94, Grand'Rue

Schiltigheim

53, route de Bischwiller

Schirmeck

96, Grand'Rue

Sélestat

5, avenue de la Liberté

Seltz

4, route de Strasbourg

Souffelweyersheim

1, rue du Centre

Villé

15, rue Louis Pasteur

Wasselonne

3, place du Marché

Wissembourg

35, rue Nationale

HAUT-RHIN (68)

Colmar Clémenceau
41, avenue Georges Clémenceau

Colmar Curie
16a, route de Sélestat

Colmar Pasteur
20, rue du Dr Schweitzer

Colmar Stanislas
1, rue Stanislas

Mulhouse Bourtzwiller
73, rue de Sultz

Mulhouse Dornach
92, rue de Belfort

Mulhouse Gare
26, avenue du Général Leclerc

Mulhouse Kennedy
55, avenue du Président Kennedy

Mulhouse Réunion
27, place de la Réunion

Altkirch
28, rue Charles de Gaulle

Brunstatt
241, avenue d'Altkirch

Cernay
10, rue Raymond Poincaré

Dannemarie
16, rue de Bâle

Ensisheim
5, rue de la Liberté

Ferrette
2, rue de la 1^{re} Armée

Guebwiller
53, rue de la République



Hegenheim
18, rue de Bourgfelden

Illzach
4, rue de Pfstatt

Kaysersberg
22, rue du Général de Gaulle

Masevaux
9, rue du Maréchal Foch

Munster
7, place du Marché

Neuf-Brisach
12, place d'Armes

Orbey-Canton Vert
1, rue des Ecoles

Ribeauvillé
48, Grand'Rue

Riedisheim
19, rue de Mulhouse

Rixheim
1, Grand'Rue

Rouffach
8, rue du Maréchal Joffre

Saint-Amarin
54, rue Charles de Gaulle

Saint-Louis
48, rue de Mulhouse

Sainte-Marie-aux-Mines
2, place Auguste Keufer

Sierentz
11, rue Rogg Haas

Sultz
56, rue Jean Jaurès

Thann
18, rue du Général de Gaulle

Wintzenheim
8, rue Clémenceau

Wittelsheim
7, rue du Général de Gaulle

Wittenheim
13, rue de Kingersheim

CHAMPAGNE

AUBE (10)

Troyes Brossolette
242, rue du Faubourg Croncels

Troyes Libération
16, place de la Libération

Troyes Sarraill
199 bis, avenue du Général Leclerc

Aix-en-Othe
3, rue Georges Clémenceau

Arcis-sur-Aube
5, rue de Châlons

Bar-sur-Aube
3-5, rue d'Aube

Bar-sur-Seine
86, Grande Rue

Brienne-le-Château
92 bis, rue de l'Ecole Militaire

Nogent-sur-Seine
11, rue Saint-Epoing

Romilly-sur-Seine
41, rue Gornet Boivin

Saint-André-les-Vergers
Centre Commercial Carrefour

Saint-Parres-aux-Tertres
61 bis, avenue du Général de Gaulle

Sainte-Savine Le Forum
79 bis, avenue Galliéni

MARNE (51)

Reims Clairmarais
13/17, rue André Pingat

Reims Jean Jaurès
1, boulevard Carteret

Reims Langlet
20, Cours Langlet

Reims Saint-Rémi
22 bis, rue Simon

Reims Tinqueux
Centre Commercial Carrefour

**Châlons-en-Champagne
Garinet**
2, rue Garinet

**Châlons-en-Champagne
Fagnières**
2, rue du Docteur Fragne

Cormontreuil
Rue des Alleux

Dormans
5, place du Luxembourg

Épernay
38, rue du Général Leclerc

Sézanne
26, rue Paul Doumer

Vitry-Le-François
42, rue de la Tour



HAUTE-MARNE (52)

Chaumont
7, rue Victor Fourcault

Fayl-Billot
37, Grande Rue

Joinville
10-12, rue Aristide Briand

Langres
48, rue Diderot

Nogent-en-Bassigny
1, rue du Château

Saint-Dizier
68, avenue de la République

LORRAINE

MEURTHE-ET-MOSELLE (54)

Nancy Haussonville

55, boulevard d'Haussonville

Nancy Saint-Jean

57, rue Saint-Jean

Nancy Saint-Lambert

2, rue Saint-Lambert

Nancy Trois Maisons

84, rue Charles Keller

Nancy Vosges

1, boulevard du Recteur Senn

Briey

14, avenue Albert de Briey

Dombasle-sur-Meurthe

103 bis, avenue du Général Leclerc

Essey-lès-Nancy

3, rue du 11 novembre 1918

Frouard

43, rue de Metz

Jarny

4, rue Gambetta

Jarville

20, rue de la République

Joeuf

57, rue Franchepré

Laxou Champ-le-Bœuf

5, rue de la Mortagne

Longwy

4 bis, rue Alfred Mézières

Lunéville

2, rue Banaudon

Neuves-Maisons

17, rue du Capitaine Caillon



Pont-à-Mousson

10, rue Victor Hugo

Saint-Nicolas-de-Port

2, rue Charles Courtois

Toul

12, rue de la République

Villerupt

12, place Jeanne d'Arc

MEUSE (55)

Bar-le-Duc

30, rue André Maginot

Commercy

19-21, place Charles de Gaulle

Étain

24, rue de Metz

Ligny-en-Barrois

13, rue Leroux

Revigny-sur-Ornain

2, rue du Général de Gaulle

Saint-Mihiel

12, rue de Nantes

Stenay

6, place Raymond Poincaré

Verdun

1, rue Beaurepaire

MOSELLE (57)**Metz Clercs**

15, rue des Clercs

Metz Gare

4, place du Général de Gaulle

Metz Nord

56, route de Woippy

Metz Queuleu

4 bis, rue Paul Claudel

Metz Sablon

80, rue Saint-Pierre

Metz Saint-Louis

36, place Saint-Louis

Ars-sur-Moselle

13, place de la République

Bitche

17, rue du Maréchal Foch

Bouzonville

54, rue de la République

Château-Salins

19, rue Dufays

Creutzwald

8, place du Marché

Dieuze

10, avenue du Général de Gaulle

Fameck

6, place du Marché

Faulquemont

16, rue de Metz

Forbach

47, rue Nationale

Freyming-Merlebach

18, rue Eugène Kloster

Hagondange

16, rue Anatole France

**Hayange**

10, rue Flatte

Hettange-Grande

51, rue du Général Patton

Maizières-les-Metz

51, Grand'Rue

Marly

51, rue de la Croix Saint-Joseph

MercyZAC Pôle Santé Innovation de
Mercy**Montigny-les-Metz Botanique**

19, rue de Pont-à-Mousson

Phalsbourg

17, place d'Armes

Rombas

3, place de l'Hôtel de Ville

Saint-Avold Le Forum

2, place Saint-Nabord

Saint-Julien-les-Metz

7, La Tannerie

Sarralbe21, rue Napoléon 1^{er}**Sarrebourg**

32-34, Grand'Rue

Sarreguemines

18, rue Nationale

Sarreguemines Rotherspitz

310, rue de la Montagne

Scy-Chazelles

62, voie de la Liberté

Sierck-Les-Bains

35, quai des Ducs de Lorraine

Stiring-Wendel

36, rue Saint-François

Thionville

33, rue de Paris

Thionville Val Marie

5, rue Jean Renoir

Yutz

74, rue des Nations



VOSGES (88)

Bruyères

11, rue Léopold

Épinal

38, rue Léopold Bourg

Épinal Cité Artisanat

22, rue Léo Valentin

Gérardmer

20, rue du Général de Gaulle

Golbey

62, route d'Épinal

La Bresse

18 bis, Grande rue

Le Thillot

14, place du 8 Mai

Mirecourt

5, rue du Général Leclerc

Neufchâteau

2, rue de France

Rambervillers

45, rue Carnot

Raon-L'étape

22, rue Jules Ferry

Remiremont

62, rue Charles de Gaulle

Saint-Dié

5, rue Dauphiné

Saint-Dié Z.A.

6, rue Saint-Exupéry

Thaon-Les-Vosges

5, rue de Lorraine

Vagney

5, rue René Demangeon

Vittel

18, rue Jeanne d'Arc